



Nations Unies

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixantième session
Supplément N° 1 (A/60/1)**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixantième session
Supplément N° 1 (A/60/1)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation



Nations Unies • New York, 2005

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

[5 août 2005]

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1–9	1
I. Réaliser la paix et la sécurité	10–85	3
Prévenir les conflits et rétablir la paix	11–39	3
Maintien et consolidation de la paix	40–58	9
Coopération avec les organisations régionales	59–65	13
Terrorisme	66–69	14
Assistance électorale	70–74	15
Désarmement	75–81	16
Sanctions	82–85	17
II. Coopération pour le développement	86–148	19
Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement	86–99	19
L’agenda des Nations Unies pour le développement	100–119	23
Les besoins spéciaux de l’Afrique	120–128	27
Besoins propres aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement	129–138	29
La lutte contre le VIH/sida	139–148	32
III. S’acquitter des engagements pris sur le plan humanitaire	149–182	35
Protéger et aider les réfugiés et les populations déplacées	151–160	35
Aide humanitaire	161–169	38
Gestion des catastrophes naturelles	170–178	40
Protection des civils durant les conflits armés	179–182	43
IV. L’ordre juridique international et les droits de l’homme	183–216	45
Évolutions dans le domaine des droits de l’homme	183–192	45
La Cour pénale internationale	193–196	47
Tribunaux pénaux internationaux	197–204	47
Asseoir l’état de droit	205–212	49
Affaires juridiques	213–216	51

V.	Gestion	217–248	53
	Administration et gestion	217–234	53
	Responsabilité et contrôle	235–241	57
	Renforcer l'Organisation	242–248	59
VI.	Partenariats	249–295	61
	Communication	249–271	61
	Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	272–277	65
	Services d'appui aux projets	278–279	66
	Partenariats avec la société civile et le monde des entreprises	280–295	67
	Conclusion	296–297	71

Introduction

1. Le rapport d'ensemble que je présente chaque année sur l'activité de l'Organisation est pour moi l'occasion de mesurer en quoi celle-ci a atteint les buts que la Charte lui a assignés, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales; développer entre les nations des relations amicales; et réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous. Pour réussir dans cette mission, l'Organisation doit pouvoir compter sur l'adhésion totale et le concours inconditionnel des États Membres de l'Organisation, de la société civile et du secteur privé, ainsi que des peuples du monde.

2. L'année écoulée a apporté son lot de succès et de revers, non seulement à l'ONU mais également au monde entier. Les avancées dans le domaine de la paix et de la sécurité, comme la fin du conflit Nord-Sud au Soudan, l'organisation d'élections démocratiques en Afghanistan et en Iraq, ou l'amélioration des relations entre l'Inde et le Pakistan, nous confortent dans notre volonté de poursuivre nos efforts face à d'autres conflits.

3. Les attentats terroristes inqualifiables perpétrés en Égypte, en Iraq, au Royaume-Uni et ailleurs ont mis en évidence la gravité de la menace terroriste. Aucune cause ni croyance ne peut justifier la terreur et la violence aveugle contre des civils. Loin d'être inhérent à telle ou telle religion ou idéologie ou de viser uniquement certains pays ou certains peuples, le terrorisme est une menace pour tous et la communauté internationale unie doit continuer à l'affronter pour le défaire.

4. Au-delà des efforts qu'elle déploie pour maintenir la paix et la sécurité, promouvoir le développement durable demeure une préoccupation première de l'ONU. Pour notre génération, nantie la première du capital de connaissances et de ressources nécessaires pour éliminer la misère, plus rien ne justifie que plus d'un milliard de nos semblables soient abandonnés à leur sort. Atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dans laquelle tous les États Membres s'accordent à voir l'esquisse d'un monde meilleur au XXI^e siècle, est pour nous tous une mission première. Dans ce contexte, je tire spécialement encouragement des engagements pris récemment par l'Union européenne et le Groupe des Huit concernant l'aide publique au développement et l'annulation de la dette. Les États, développés et en développement, doivent tous jeter toutes leurs forces dans la lutte contre la pauvreté et la maladie. Un effort majeur s'impose au niveau mondial si l'on veut atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 et mieux répartir entre les peuples les fruits de la mondialisation.

5. En décembre 2004, un tsunami d'une ampleur sans précédent, dans l'océan Indien, a semé la mort et la destruction dans plus de 14 pays sur deux continents, venant confirmer ce sombre constat que, ces 10 dernières années, le bilan des pertes en vies humaines des catastrophes naturelles a augmenté de près de 50 %. L'immense soutien apporté par les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les particuliers, de même que la rapide mobilisation de ressources, ont désormais élevé la barre de l'intervention humanitaire. J'espère que cet élan de solidarité et de générosité mondiales sera érigé en modèle face à d'autres crises humanitaires en cours ou futures.

6. Malheureusement, on continue de déplorer des atteintes aux droits de l'homme dans de nombreuses régions du monde. À l'évidence, il reste encore beaucoup à faire pour que les droits de l'homme deviennent réalité pour tous. La tragédie du Darfour et les effroyables souffrances infligées à la population civile sont au nombre des violations les plus flagrantes des droits de l'homme. Les organismes des Nations Unies ont vaillamment entrepris de fournir une assistance humanitaire à la population. L'ONU épaulé dans son action l'Union africaine, dont les effectifs militaires aident à épargner à la population de nouvelles atrocités. Je me félicite que le Conseil de sécurité ait décidé d'assigner à la Cour pénale internationale un rôle essentiel s'agissant d'amener ceux qui sont accusés de crimes de guerre à répondre de leurs actes. Loin d'intéresser les seuls Africains, la crise du Darfour est l'affaire de la communauté internationale tout entière.

7. Au cours de l'année écoulée, la réforme de l'ONU a été pour moi une priorité majeure. Les mesures concrètes que j'ai opérées dans ce sens depuis que j'ai pris fonction, en 1997, ont d'ores et déjà amélioré l'efficacité de l'Organisation. Désormais plus cohérente, ses composantes distinctes se complètent mieux, même s'il reste encore beaucoup à faire pour adapter les structures de l'ONU et ses pratiques institutionnelles aux attentes et défis nouveaux.

8. En mars dernier, j'ai saisi les États Membres d'un ensemble de propositions dans mon rapport intitulé « Dans une liberté plus grande », expression tirée du Préambule de la Charte des Nations Unies. Il s'agit de propositions interdépendantes, hardies mais réalisables, touchant le développement, la sécurité et les droits de l'homme, de réformes institutionnelles concernant les organes intergouvernementaux, la gestion du Secrétariat et la coordination des diverses composantes du système des Nations Unies. J'exprime l'espoir qu'à la Réunion plénière de haut niveau de 2005 qui se tiendra à New York, en septembre, les dirigeants de tous les États Membres de l'ONU prendront des décisions concrètes afin d'offrir à tous les peuples une prospérité et une sécurité plus grandes dans une dignité accrue et de donner à l'Organisation elle-même les moyens de ces nobles ambitions.

9. Ce neuvième rapport annuel, que je présente conformément à la Charte, est pour moi l'occasion de formuler le vœu que, ensemble, nous œuvrions à ce que le monde plus sûr, plus prospère et plus juste, rêvé dans la Charte, devienne réalité pour tous.

Chapitre premier

Réaliser la paix et la sécurité

10. Tout au long de l'année écoulée, l'ONU a œuvré inlassablement dans le monde entier à prévenir et régler les conflits et à consolider la paix. De l'Afghanistan au Burundi, de l'Iraq au Soudan, d'Haïti au Moyen-Orient, elle a fait appel à des moyens d'autant plus divers que les circonstances l'étaient. Mes envoyés ont usé de leurs bons offices pour dégager des accords de paix ou empêcher que des différends ne dégénèrent en violences. Des soldats de la paix ont été déployés dans les zones de conflit en nombre record et dans le cadre d'opérations multidimensionnelles complexes – leur mission étant non seulement d'assurer la sécurité mais également de désarmer, démobiliser et réinsérer les anciens combattants; de permettre aux réfugiés et personnes déplacées de regagner leurs foyers durablement et en toute sécurité; et d'aider les pays ravagés par la guerre à se donner une constitution, à organiser des élections et à asseoir le respect des droits de l'homme et l'état de droit. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont adapté leur assistance aux besoins spéciaux des pays sortant d'un conflit.

Prévenir les conflits et rétablir la paix

11. C'est en **Iraq** que les enjeux et le pari de la paix et de la sécurité mondiales ont été les plus grands. Il pèse sur la communauté internationale cette responsabilité fondamentale de réussir une transition porteuse de réconciliation nationale et de vie meilleure pour tous les Iraquiens. À l'Iraq tout autant qu'à la communauté mondiale, interdiction est faite d'échouer.

12. L'ONU apporte son concours du mieux qu'elle peut. Sous la direction de mon Représentant spécial pour l'Iraq et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), l'Organisation est intervenue sur divers fronts pour encourager une transition politique ouverte, participative et transparente; apporter une aide à la reconstruction, au développement et sur le plan humanitaire; et promouvoir la défense des droits de l'homme, la réconciliation nationale et la réforme de la justice. Malgré l'insécurité, je me suis toujours efforcé de créer des conditions qui permettent à l'ONU de poursuivre ses activités pour autant que les circonstances l'autorisent.

13. Nous continuons fort diversement d'accompagner la transition politique. En août 2004, l'ONU a aidé à convoquer une conférence nationale qui a procédé à la sélection d'un conseil national intérimaire. Elle a également joué un rôle de premier plan en aidant la Commission électorale iraquienne indépendante à organiser avec succès les élections historiques de janvier 2005. À l'issue de la convocation de l'Assemblée nationale de transition, en mars, et de la formation du Gouvernement intérimaire en avril, l'Iraq est entré dans une phase décisive de sa transition politique. L'ONU aide les Iraquiens à rédiger une constitution permanente et à organiser un référendum constitutionnel et des élections en vue de former un gouvernement, conformément au calendrier approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1546 (2004).

14. À la Conférence internationale sur l'Iraq, qui s'est tenue à Bruxelles en juin 2005, les représentants de plus de 80 pays et organisations ont souligné le rôle moteur d'appui au processus politique joué par l'ONU. Ils se sont également

félicités de la décision prise par le Gouvernement de transition de mettre en place un mécanisme de coordination des donateurs placé sous la direction de l'Iraq, avec l'appui de l'Organisation. J'espère que la Conférence contribuera à favoriser entre les membres de la communauté internationale une meilleure répartition des charges de la reconstruction politique et économique de l'Iraq.

15. La violence a fortement diminué dans le **conflit israélo-palestinien**, les mesures prises par les dirigeants des deux parties ayant suscité de nouveaux espoirs de paix. Les participants à la réunion au sommet de Charm el-Cheikh (Égypte), le 8 février 2005, ont pris une série d'engagements, touchant notamment l'arrêt des actes de violence et des activités militaires, qui tendent à rétablir la confiance et à briser le cycle des effusions de sang. Si les négociations officielles n'ont pas repris, les deux parties ont décidé de tenir des pourparlers directs afin de coordonner le retrait israélien de la bande de Gaza et de certains secteurs du nord de la Cisjordanie, prévu en août 2005.

16. J'ai accueilli cette nouvelle impulsion insufflée au processus avec un optimisme prudent, sachant qu'il y aurait sans doute des revers et des retards. Lors d'une visite que j'ai effectuée en mars 2005 en Israël et dans le territoire palestinien occupé, j'ai recommandé aux deux parties de chercher à aller de l'avant par le dialogue et les négociations directs. En mai, j'ai nommé un nouveau Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, qui est aussi mon Représentant personnel auprès de l'Autorité palestinienne et de l'Organisation de libération de la Palestine. L'ONU est restée sur la brèche, participant aux travaux du Quatuor pour le processus de paix au Moyen-Orient, qui s'est réuni cinq fois depuis septembre 2004 et, en avril dernier, j'ai nommé un envoyé spécial pour le désengagement de Gaza. Malgré l'amélioration du climat de paix, je n'ai cessé de dire la vive préoccupation que m'inspiraient le mur de séparation israélien et ses conséquences humanitaires. À la demande de l'Assemblée générale, j'ai proposé un cadre pour l'établissement d'un registre des dommages causés par cette barrière.

17. L'attention de la communauté internationale s'est portée sur le **Liban** à la suite de l'adoption de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, en septembre, et de l'attentat à la bombe qui a fauché l'ancien Premier Ministre, Rafik Hariri, et 20 autres personnes à Beyrouth, en février 2005. J'ai désigné un envoyé spécial pour l'application de la résolution 1559 (2004), laquelle exigeait notamment le retrait des troupes étrangères du pays, ainsi que la dissolution et le désarmement des milices. Une équipe d'experts militaires que j'ai dépêchée au Liban fin avril a conclu que, autant qu'elle pouvait en juger, tous les moyens militaires syriens avaient été retirés du Liban si ce n'est d'une zone frontalière contestée. J'ai renvoyé l'équipe en juin enquêter sur les allégations selon lesquelles des agents des services de renseignement syriens continueraient d'opérer dans le pays.

18. L'assassinat de M. Hariri, survenu quelques mois seulement avant les échéances législatives, a fait craindre que le Liban sombrerait de nouveau dans la violence. Condamnant l'attentat, le Conseil de sécurité m'a demandé de lui faire rapport d'urgence sur ses causes, circonstances et conséquences. Dans les jours qui ont suivi, j'ai dépêché une mission d'enquête, laquelle a conclu qu'une commission internationale devrait mener une enquête indépendante sur ce crime. Le Conseil a accepté, demandant que soit créée une telle commission, afin d'aider les autorités libanaises à enquêter sur l'attentat. En juin, la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies était pleinement opérationnelle. Accédant par

ailleurs à une demande d'assistance électorale émanant du Gouvernement libanais, j'ai chargé une mission d'aider les autorités à préparer les élections législatives et de coordonner les activités des observateurs électoraux internationaux. La tenue d'élections crédibles à la date prévue a marqué un tournant de la transition, qui a été l'occasion pour le peuple libanais d'exprimer la volonté de se forger un avenir propre, de renforcer ses institutions politiques et de recouvrer la plénitude de sa souveraineté.

19. En Afrique, la signature au **Soudan**, le 9 janvier 2005, de l'Accord de paix global entre le Gouvernement et le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM) a été une avancée décisive, venue mettre fin à deux décennies de combats entre le Nord et le Sud, au cours desquels des millions de personnes ont été tuées ou déracinées. Durant les négociations, mon Conseiller spécial a fourni un appui aux parties et à la médiation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). L'Accord a permis de créer la Mission des Nations Unies au Soudan, qui est venue remplacer la Mission préparatoire des Nations Unies au Soudan, créée en juin 2004 pour préparer le terrain à la future opération de maintien de la paix et fournir encore un appui aux parties au cours des mois précédant la signature de l'Accord de paix. Lors de la prestation de serment historique du nouveau Gouvernement d'unité nationale soudanais, le 9 juillet à Khartoum, j'ai tiré encouragement de ce que les deux anciens adversaires, le Président Omar Hassan A. Al-Bashir et le Premier Vice-Président John Garang, se sont engagés à élargir la participation politique au Gouvernement de transition et à continuer d'œuvrer pour la paix et la réconciliation dans les régions du Soudan qui demeuraient en proie à l'instabilité et au conflit. La disparition tragique et prématurée du Premier Vice-Président John Garang trois semaines seulement après, le 30 juillet, a été une perte terrible pour le Soudan. Toutefois, j'ai été fortement rassuré que le SPLM ait sans retard désigné, pour succéder à John Garang en tant que chef du Mouvement, Salva Kiir, qui a été nommé peu après Premier Vice-Président du Soudan. Les deux parties ont, de façon cruciale, réaffirmé rapidement et avec autorité leur engagement en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

20. La paix entre le Nord et le Sud n'a toutefois pas permis de remédier à la situation effroyable au Darfour, dans l'Ouest du Soudan, où, malgré la persistance des atteintes aux droits de l'homme et des violations du cessez-le-feu, l'ONU a fourni une assistance humanitaire massive à une population martyrisée. L'Organisation a également appuyé et encouragé activement l'Union africaine, qui, par la médiation, a recherché un accord de paix pour le Darfour dans le cadre du processus d'Abuja et l'a aidé à déployer ses contingents et effectifs de police chargés de contrôler le cessez-le-feu et d'améliorer la sécurité sur le terrain. La mission de l'Union africaine s'est acquittée brillamment de sa tâche, et ce, malgré des conditions extrêmement difficiles et ses moyens limités, si bien que l'effroyable violence qui sévissait dans la région a cessé pour une large part dans les zones où opère la mission. Toutefois, si j'ai trouvé des motifs d'encouragement lors de ma visite dans la région, en mai, la situation au Darfour demeure intolérable. Les parties au conflit doivent honorer leurs engagements, garantir la sécurité des civils et faire tout leur possible pour conclure un accord de paix véritable d'ici à la fin de 2005. Ce n'est qu'alors que la sécurité pourra s'instaurer effectivement et durablement et que la population du Darfour pourra commencer à se retrouver. La signature, à Abuja, le 5 juillet, de la Déclaration de principes pour un règlement du conflit au Darfour est une étape importante sur la bonne voie, ce texte offrant un cadre de

négociations futures sur des questions comme l'unité, la religion, le partage du pouvoir, la répartition des richesses, les dispositifs de sécurité et la question clef de l'utilisation des sols et de la propriété foncière.

21. Le Conseil de sécurité s'est résolument prononcé contre l'impunité au Darfour lorsqu'il a décidé, en mars 2005, de déférer les accusations de crimes de guerre à la Cour pénale internationale. La voie ouverte par la Commission internationale d'enquête que j'ai constituée devrait faciliter les travaux de cette juridiction. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et mon Conseiller spécial sur la prévention du génocide, qui se sont également rendus au Darfour à ma demande, ont présenté au Conseil des recommandations tendant à protéger les civils et à prévenir les violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

22. On s'est remis à rêver de la paix en **Somalie** avec la formation d'un Gouvernement fédéral de transition, installé à Nairobi, à l'issue de la Conférence de réconciliation nationale, qui s'est tenue en octobre 2004. L'ONU a appuyé les négociations menées sous les auspices de l'IGAD et a eu à prendre la direction de la coordination de l'appui international à la mise en œuvre des modalités de la Charte fédérale de transition issue de la Conférence. Cette initiative de paix a été la plus ouverte qui ait été entreprise à ce jour mais l'insécurité et la persistance des conflits ont empêché le Gouvernement fédéral de regagner la Somalie. Conscient que l'ONU devait s'imposer par sa représentation, j'ai nommé un représentant spécial qui dirigera un bureau politique des Nations Unies élargi pour la Somalie.

23. Les efforts entrepris pour mettre fin à la violence dans le Nord de l'**Ouganda** ont permis d'aboutir, en décembre 2004, à la première réunion entre le Gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur. Ces efforts, accompagnés par un médiateur national et appuyés par l'ONU et d'autres intervenants dans la communauté internationale, se sont poursuivis en 2005, le but étant de parvenir à un règlement pacifique de ce conflit vieux de 19 ans.

24. La transition politique a été émaillée d'actes de violence dans certains pays africains, conduisant l'ONU et d'autres intervenants à user de leurs bons offices, pour empêcher que les différends ne dégénèrent en conflits armés. L'Organisation a appuyé les initiatives régionales de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine, tendant à voir respecter la légalité constitutionnelle durant la transition au **Togo** consécutive au décès soudain du Président Gnassingbe Eyadema. L'ONU s'est activement employée à promouvoir le rétablissement de la paix en **Guinée-Bissau** et en **République centrafricaine**, en encourageant la transition pacifique dans ces pays. J'ai dépêché en Guinée-Bissau un envoyé spécial, ayant mission d'aider à veiller à ce que les élections présidentielles de juin se déroulent en toute transparence dans la paix.

25. J'ai continué à œuvrer en étroite coopération avec les chefs d'État du **Cameroun** et du **Nigéria** au règlement pacifique de leur différend territorial. Lors d'une réunion tripartite tenue en mai 2005, les deux présidents m'ont réaffirmé qu'ils étaient résolus à aller de l'avant, dans le sens de la décision de la Cour internationale de Justice. L'ONU a également continué à aider la **Guinée équatoriale** et le **Gabon** à régler par la médiation leur différend concernant l'île de Mbanie.

26. Comme l'avait préconisé la mission du Conseil de sécurité en **Afrique de l'Ouest** dans son rapport de juillet 2004, mon Représentant spécial pour cette région a continué de tenir des réunions périodiques avec les responsables des antennes des Nations Unies concernées. Il a conduit des missions de diplomatie préventive afin d'aider à réduire les tensions dans plusieurs pays, invitant par ailleurs la CEDEAO, les gouvernements, les organisations de la société civile et les donateurs à arrêter une stratégie régionale intégrée de prévention des conflits.

27. Ce sont les civils qui ont le plus pâti de la poursuite des combats en **Colombie**. La situation ne s'est pas améliorée, près de 2 millions de personnes déplacées étant dénombrées. La violence s'est intensifiée au cours du premier semestre de 2005, les attaques contre les collectivités autochtones s'étant notamment multipliées. Malheureusement, les efforts de rétablissement de la paix n'ont pas permis de reprendre les négociations. Si je n'ai pas reconduit le mandat de mon Conseiller spécial, en avril, la situation étant peu propice aux pourparlers de paix, j'ai précisé que la Colombie pouvait toujours recourir aux bons offices de l'ONU.

28. La Mission de vérification des Nations Unies au **Guatemala** a été close à la fin de 2004, ayant, 10 années durant, appuyé avec détermination le processus de paix dans ce pays. Dispositif de relais, ayant vocation à asseoir le principe des droits de l'homme et de l'état de droit, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme est convenu avec le Gouvernement d'ouvrir un bureau au Guatemala. Par contre, la Cour constitutionnelle a rejeté un accord de 2004 entre le Gouvernement et l'ONU tendant à créer une commission d'enquête spéciale sur les groupes illégaux et les organisations de sécurité clandestines.

29. À la suite des référendums d'avril à **Chypre**, j'ai suspendu pour un temps ma mission de bons offices et j'ai encouragé toutes les parties à se ménager un délai de réflexion. Fin mai et début juin 2005, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques s'est rendu à Chypre, en Grèce et en Turquie pour recueillir les vues de toutes les parties, afin de m'aider à déterminer le rang de priorité et l'attention à accorder à l'exercice de mes bons offices dans l'avenir et les moyens à y affecter.

30. Je demeure encouragé par les progrès constants et tangibles enregistrés dans le dialogue entre l'**Inde** et le **Pakistan**. Fait historique, l'ouverture, en avril 2005, du service d'autobus à travers la Ligne de contrôle a représenté un geste de paix fort. Les dirigeants des deux pays m'ont assuré qu'ils étaient résolus à œuvrer à régler toutes les questions en suspens, y compris celle du Jammu-et-Cachemire.

31. Au **Népal**, le système des Nations Unies s'efforce de renforcer sa présence et sa capacité d'intervention face à la détérioration de la situation du fait du conflit et de la crise politique qui persistent dans le pays. J'espère que l'ouverture d'une antenne par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme permettra d'améliorer la situation des droits de l'homme et, partant, les perspectives de pourparlers de paix. À la faveur de mes contacts, je continue à recommander au Roi Gyanendra le prompt rétablissement de l'ordre constitutionnel et à réaffirmer que l'ONU est prête à contribuer au règlement pacifique du conflit. C'est ainsi que mon Conseiller spécial, qui a séjourné au Népal du 10 au 15 juillet, s'est entretenu à cette occasion avec le Roi Gyanendra, de hauts responsables de l'administration, des dirigeants des partis politiques et divers représentants de la société népalaise.

32. L'insécurité a gagné du terrain en **Asie centrale**, le Kirghizistan ayant été le théâtre de troubles politiques en mars, cependant que la violence éclatait en

Ouzbékistan en mai. J'ai informé les membres du Conseil de sécurité de mon intention d'établir au Turkménistan le Centre régional de diplomatie préventive pour l'Asie centrale, face à l'instabilité croissante, la vocation en étant de renforcer la coopération sur les questions allant de la lutte contre le trafic de stupéfiants et le terrorisme au renforcement des institutions démocratiques et au respect des droits de l'homme. Au Tadjikistan, aidé en cela par le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix, le Gouvernement a pris de nouvelles mesures pour renforcer la paix.

33. Lors de mon séjour à **Sri Lanka** en janvier 2005, j'ai engagé chacun à faire un effort en vue d'accélérer le relèvement, à la suite de la tragédie du tsunami de l'océan Indien, et de relancer le processus de paix. Ayant continué d'appuyer les efforts qui, avec le concours du Gouvernement norvégien, tendent à relancer les négociations de paix, l'ONU est prête à accompagner le processus par tous les moyens nécessaires.

34. La Mission d'observation des Nations Unies à **Bougainville** a achevé son mandat en juin 2005, à l'issue d'élections pacifiques et transparentes et de l'entrée en fonction du premier Gouvernement autonome de Bougainville. Ces résultats ont permis à l'île de parvenir à un tournant décisif de son processus de paix.

35. J'ai continué d'exercer mes bons offices au **Myanmar**, mais presque sans succès. Mon Envoyé spécial ne peut se rendre dans le pays depuis mars 2004. J'ai fait valoir au général Than Shwe, Président du Conseil d'État pour la paix et le développement, lors de l'entretien que j'ai eu avec lui à l'occasion du Sommet Asie-Afrique qui s'est tenu à Jakarta, en avril, que toutes les parties devaient être associées à la transition.

36. En **Indonésie**, j'exprime l'espoir que les pourparlers entre le Gouvernement et le Mouvement pour Aceh libre, facilités par le Président de la direction de l'Initiative de gestion des crises et ancien Président de la Finlande, aboutiront. S'agissant de graves violations des droits de l'homme commises en 1999 au **Timor-Leste**, j'ai chargé une commission d'experts indépendants, en février, d'examiner la question de la poursuite de ces infractions. La Commission m'a remis fin mai son rapport que j'ai transmis au Conseil de sécurité. Je demeure fermement convaincu que les coupables doivent être traduits en justice.

37. Je demeure préoccupé par la situation dans la **péninsule coréenne**, mais je me félicite qu'après une longue période d'efforts de diplomatie intensive visant à relancer le processus de Beijing, les gouvernements concernés aient fait preuve de souplesse et de bonne volonté et décidé de reprendre les pourparlers entre les six parties. Je continuerai de faire tout mon possible pour mobiliser l'appui de la communauté internationale à cette initiative multilatérale visant la dénucléarisation de la péninsule. Je réfléchirai également aux moyens pratiques de permettre à l'Organisation de renforcer son action humanitaire et de développement en République populaire démocratique de Corée.

38. Par ailleurs, le Département des affaires politiques et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont lancé dans sept pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie – **Équateur, Ghana, Guyana, Kenya, Namibie, Yémen et Zimbabwe** – un programme commun qui aide activement les gouvernements, les partis politiques et les membres de la société civile à acquérir les compétences nécessaires pour régler les différends par des moyens pacifiques,

avant qu'ils ne dégénèrent en violences. Parallèlement, mon Conseiller spécial sur la prévention du génocide s'est efforcé de mettre au point un système d'alerte rapide sur les risques de violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

39. Le Conseil de sécurité me l'ayant demandé en 2004, j'ai l'intention de présenter, d'ici octobre, un plan d'action en vue de l'application, dans l'ensemble du système des Nations Unies, de la résolution 1325 (2000), par laquelle le Conseil demandait à l'Organisation et à ses États Membres d'associer les femmes plus systématiquement et aux plus hauts niveaux à la recherche de la paix et de la sécurité internationales.

Maintien et consolidation de la paix

40. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont atteint, l'an dernier, une ampleur jusque là inégalée et les tâches à accomplir sont donc redoutables. Tandis que de grosses opérations comme celles menées en Sierra Leone et au Timor-Leste sont en cours de réduction, le Conseil de sécurité a établi une opération de maintien de la paix forte de 10 000 hommes au Soudan. Au total, dans les 16 opérations de maintien de la paix et dans les missions politiques spéciales en Afghanistan et au Timor-Leste, on compte environ 80 000 militaires, policiers civils et membres du personnel civil.

41. Je suis profondément troublé par les cas d'exploitation et d'abus sexuels imputés pendant l'année écoulée à des membres de plusieurs missions de maintien de la paix des Nations Unies, notamment en République démocratique du Congo. J'ai institué à l'égard de ces infractions le principe d'une « tolérance zéro » qui vaut pour tout le personnel affecté aux opérations des Nations Unies. J'encourage vivement les États Membres à faire respecter ce principe dans leurs propres contingents.

42. La nouvelle opération des Nations Unies au **Soudan** va au-devant d'une tâche redoutable, quand on considère la complexité de la situation, le potentiel de nuisance de ceux qui cherchent à faire échouer le processus de paix, la taille du pays, qui est le plus vaste d'Afrique, l'absence d'infrastructures dans de nombreuses régions et la présence en grand nombre de mines terrestres. L'une des clefs de la consolidation de la paix sera de créer les conditions qui permettent à plus de 500 000 réfugiés et 4 millions de personnes déplacées environ de regagner durablement leurs pays en toute sécurité. Malgré ces difficultés, j'ai été encouragé, quand je me suis rendu dans la région en mai, par l'adhésion des parties à l'Accord de paix global. Son application n'ira pas de soi, car il faut que les gouvernements honorent les promesses généreuses d'appui qu'ils ont faites au Soudan à la conférence de donateurs réunie à Oslo en avril 2005.

43. En **Côte d'Ivoire**, de nombreuses dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis, signé par les parties ivoiriennes en janvier 2003, ne sont toujours pas appliquées. L'opération militaire lancée en novembre 2004 par les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire contre les positions des Forces nouvelles dans le nord du pays, et les violences qui ont suivi à Abidjan et ailleurs, ont sérieusement mis à mal le processus de paix. L'Organisation des Nations Unies travaille en étroite coopération avec l'Union africaine et la CEDEAO à accompagner le processus de paix. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire contribue beaucoup à

l'amélioration de la sécurité. La mission surveille également l'utilisation qui est faite des médias pour inciter à la haine et à la violence et supervise l'application de l'embargo sur les armes imposé en novembre 2004 par le Conseil de sécurité. Les efforts de médiation du Président de l'Afrique du Sud, mandaté par l'Union africaine depuis la crise de novembre 2004, ont abouti à la signature à Pretoria, le 6 avril 2005, d'un accord qui appelle les Nations Unies à jouer un rôle majeur dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants, la préparation des élections présidentielles prévues pour octobre et le rétablissement de la sécurité dans le nord du pays. Cependant, l'application de l'Accord de Pretoria ne progresse que lentement. En juillet, j'ai nommé un Haut Représentant pour les élections en Côte d'Ivoire, qui certifiera le bon déroulement de toutes les opérations électorales et vérifiera que les élections sont libres, honnêtes et régulières.

44. Au **Libéria**, on ne cesse de progresser avec l'aide de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et de l'équipe des Nations Unies dans le pays, qui s'emploient à désarmer, démobiliser, réadapter et réinsérer les ex-combattants et à organiser le retour du grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées. Les préparatifs des élections du 11 octobre vont bon train; la restructuration de la police libérienne est également en bonne voie. Le Gouvernement national de transition du Libéria rétablit progressivement l'administration dans l'ensemble du pays. Il lui faudra encore de l'aide pour lui permettre d'assurer les services publics de base et à étendre son autorité sur l'ensemble du territoire. Il doit également pourvoir à la transparence dans la collecte et l'utilisation des deniers publics.

45. Tout en continuant à réduire ses effectifs, la Mission des Nations Unies en **Sierra Leone** (MINUSIL) a continué d'œuvrer à atteindre les objectifs que le Conseil de sécurité lui a assignés : donner aux forces armées et à la police les moyens de maintenir la sécurité et la stabilité, asseoir l'autorité de l'État dans tout le pays et aider la MINUL à se déployer complètement dans le pays voisin, le Libéria. Après avoir évalué la situation, j'ai recommandé de proroger pour une dernière période de six mois, jusqu'à la fin de 2005, la présence de la MINUSIL en Sierra Leone. La présence du système des Nations Unies devra demeurer forte et cohérente après le départ de la MINUSIL pour aider la Sierra Leone à consolider la paix. En collaboration avec son gouvernement, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé à Freetown, du 21 au 23 juin, une conférence sur le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et la stabilité, qui a été l'occasion de mesurer en quoi les programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion actuels contribuent réellement à la stabilité et de recenser les conditions nécessaires au succès de ces programmes.

46. Je déplore l'absence de progrès au **Sahara occidental**, où la situation demeure dans l'impasse. Le Conseil de sécurité a par deux fois prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), qui durera jusqu'à octobre 2005. Je demeure disposé à aider les parties à se rapprocher d'un règlement politique qui permettrait à la population du Sahara occidental d'exercer son droit à l'autodétermination. Dans l'intervalle, la MINURSO a continué à soutenir les mesures de confiance prises par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, notamment l'échange de visites familiales entre le Sahara occidental et les camps de réfugiés de la zone de Tindouf en Algérie.

47. Le processus de paix au **Burundi** a sensiblement progressé, après le déploiement de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) en juin 2004. Après avoir été reporté par deux fois, le référendum sur la constitution d'après la transition a été organisé avec succès le 28 février 2005 avec l'aide de l'ONUB. Des élections communales ont de même eu lieu en juin, en dépit de certains actes de violence dans des bureaux de vote de deux provinces de l'Ouest du pays. La période de transition, qui dure depuis trois ans, a été prorogée jusqu'au 26 août 2005. Au milieu de l'année, plus de 10 000 ex-combattants s'étaient prêtés au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion. Des lois créant une nouvelle armée intégrée et une nouvelle force de police ont été promulguées; le cantonnement a été achevé en mai. Les partis et mouvements armés qui avaient signé l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi ont désormais le statut de partis politiques. L'amélioration de la sécurité a facilité le retour et la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées.

48. Entre l'**Érythrée** et l'**Éthiopie**, en revanche, le processus de paix demeure dans l'impasse bien qu'un calme relatif règne dans la zone temporaire de sécurité et dans les zones voisines. La Mission des Nations Unies en Éthiopie et Érythrée a continué à surveiller cette zone; elle a présidé la Commission militaire de coordination et a coordonné l'aide humanitaire, les activités en matière de droits de l'homme et le déminage, notamment le déminage des routes. Il est impératif que les parties commencent à se parler pour résoudre par des moyens pacifiques les questions encore en suspens, tout en procédant à la démarcation de la frontière, sans nouveau retard.

49. En **République démocratique du Congo**, malgré certains progrès accomplis par le Gouvernement de transition dans l'extension de son autorité à tout le pays, le partage du pouvoir a été compliqué par la fragilité des relations entre ses membres. Certains progrès ont bien été faits dans la préparation des élections, mais les textes nécessaires n'ont pas encore été pris. La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a veillé à ce que l'ordre constitutionnel et le code électoral du pays cadrent avec les principes internationalement acceptés. La MONUC a également aidé à renforcer la capacité opérationnelle de la Police nationale congolaise. Le 13 mai 2005, l'Assemblée nationale a approuvé un projet de constitution, qui sera proposé aux électeurs par voie de référendum dans le courant de l'année. La période de transition a été prorogée de six mois jusqu'en décembre. L'inscription des électeurs a commencé le 20 juin à Kinshasa.

50. Les soldats de la paix des Nations Unies ont pu appliquer une approche plus robuste de la protection des civils, après que le Conseil de sécurité, en octobre 2004, eut autorisé le déploiement de 5 900 militaires et policiers civils supplémentaires pour renforcer la capacité militaire et la capacité de sécurité de la Mission. La conjugaison de pressions militaires et politiques a abouti au désarmement de 14 000 membres des milices en Ituri. Malheureusement, 11 Casques bleus ont trouvé la mort en service commandé.

51. On retiendra que les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) ont signifié, en mars 2005, leur intention de renoncer à la violence et d'amorcer le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Malgré les préparatifs auxquels procède la MONUC pour rapatrier les derniers combattants membres des FDLR, il n'y a pas eu de progrès tangibles depuis cette annonce. Par

ailleurs, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a continué d'aider à rapatrier les réfugiés rwandais depuis la forêt équatoriale de l'Est de la République démocratique du Congo.

52. En **Afghanistan**, la réalisation des critères définis dans l'Accord de Bonn a continué à progresser avec l'aide de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan. À la suite des élections présidentielles qui se sont déroulées sans incidents majeurs sur le plan de la sécurité, le Président Hamid Karzai et le nouveau cabinet ont pris leurs fonctions en décembre 2004. Les critères seront remplis plus tard dans l'année après la tenue, en septembre 2005, des élections législatives et provinciales. Néanmoins, en Afghanistan, les organes de sécurité, la justice, la fourniture des services publics de base demeurent extrêmement fragiles et fortement tributaires de la communauté internationale. La production d'opium a augmenté. C'est pourquoi je réfléchis à la possibilité d'élaborer en consultation avec les autorités afghanes et les partenaires internationaux un nouveau programme de relais au processus de Bonn.

53. La Force intérimaire des Nations Unies au **Liban** a continué à surveiller la Ligne bleue entre Israël et le Liban. Il y a eu l'an dernier un nombre limité d'échanges de tirs entre le Hezbollah et les Forces de défense israéliennes, l'incident le plus grave ayant entraîné la mort d'un soldat israélien et celle d'un observateur militaire des Nations Unies. Israël a fréquemment violé l'espace aérien libanais et – fait nouveau – des drones du Hezbollah ont pénétré par deux fois dans l'espace aérien israélien. Mes représentants dans la région et moi-même avons continué à engager les parties à respecter la Ligne bleue et à honorer intégralement leurs obligations. Nous avons également continué à souligner la nécessité urgente, pour le Gouvernement libanais, d'exercer pleinement son contrôle sur l'utilisation qui est faite de la force dans tout son territoire, et d'empêcher que le Liban serve de base arrière à des attaques à travers la Ligne bleue.

54. Au **Timor-Leste**, les Nations Unies ont continué d'apporter une aide à la création de capacités dans l'administration publique, la police, une façon de gouverner démocratique, et le respect des droits de l'homme, tandis que les organismes des Nations Unies ont augmenté leur présence dans ces secteurs. Le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste a été créé par le Conseil de sécurité; son mandat d'un an ira jusqu'au 20 mars 2006; il prend la relève de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor-Leste. L'opération a à nouveau été réduite et ses tâches ont été révisées pour permettre d'opérer sans heurt la transition, à la fin du mandat, d'une mission politique spéciale à une logique d'aide au développement durable.

55. La Mission d'observation des Nations Unies en **Géorgie** a continué de surveiller le respect du cessez-le-feu entre les parties géorgienne et abkhaze et de rechercher un règlement politique global du conflit. Après que les élections ont amené à Soukhomi une nouvelle équipe dirigeante, les deux parties se sont rencontrées à nouveau sous les auspices des Nations Unies en avril 2005 et ont accepté de reprendre les pourparlers sur les questions touchant la sécurité, le retour des personnes déplacées et la coopération économique.

56. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au **Kosovo** (MINUK) a transféré de nouvelles attributions aux institutions démocratiques provisoires d'administration autonome. Le nouveau Gouvernement du Kosovo et les institutions provisoires ont montré une volonté nouvelle d'appliquer les normes définies par le Conseil de sécurité pour le Kosovo, élément essentiel de la politique

de la communauté internationale au Kosovo, qui ont pour but de jeter les bases d'une société démocratique, pluriethnique, viable à terme, dans laquelle tous pourront vivre dans la dignité et à l'abri de la peur. Le 3 juin, j'ai chargé un envoyé spécial de procéder à un examen global de la situation au Kosovo, comme je l'ai indiqué dans mon récent rapport sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo que le Conseil de sécurité a approuvé le 27 mai. Conduit conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil et des déclarations du Président du Conseil de sécurité, l'examen global en question qui reposera sur des consultations avec les parties et avec la communauté internationale ira jusqu'à évaluer la situation actuelle et recenser les conditions à réunir pour les prochaines étapes possibles du processus de paix.

57. La Mission de stabilisation des Nations Unies en **Haïti** (MINUSTAH) a continué à remplir son mandat, qui est d'aider à créer un environnement sûr et stable en Haïti, qui permette aux processus constitutionnel et politique d'aller de l'avant. En dépit d'une criminalité persistante, dans l'ensemble, la sécurité s'est progressivement améliorée après les opérations des militaires et des policiers de la MINUSTAH, menées de concert avec la Police nationale haïtienne. Des préparatifs sont en cours pour la tenue des élections présidentielles, législatives et locales au troisième trimestre de 2005. Mais le manque de cadre légal fait obstacle au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des ex-combattants. De plus, le Gouvernement de transition conserve une attitude ambiguë vis-à-vis de l'ancienne armée. La situation des droits de l'homme demeure extrêmement préoccupante.

58. Le Conseil de sécurité a approuvé mes recommandations tendant à la modification du concept d'opérations et du niveau des effectifs de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à **Chypre**, et notamment à la réduction des effectifs militaires et à l'augmentation des effectifs de police. La mission a été prorogée jusqu'au 15 décembre 2005 sur la base de ce nouveau concept d'opérations et des nouveaux effectifs.

Coopération avec les organisations régionales

59. Les organisations régionales sont devenues des partenaires incontournables de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales. La sixième réunion de haut niveau entre l'ONU et les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales, tenue les 25 et 26 juillet 2005 à New York, a été l'occasion de resserrer ces liens.

60. La coopération a été particulièrement active en Afrique où l'ONU a souvent appuyé des initiatives de rétablissement de la paix ou de prévention conduites par l'Union africaine ou par des organisations sous-régionales africaines, comme la CEDEAO ou l'IGAD. Au Darfour et ailleurs, nous avons été témoins du rôle croissant et appréciable que jouent les organisations régionales dans le maintien de la paix. L'ONU et l'Union africaine ont tissé des liens étroits qui se sont notamment traduits par la mise en place d'une cellule d'assistance des Nations Unies, à Addis-Abeba, la collaboration rapprochée entre les Représentants spéciaux des deux organisations, à Khartoum, et une coopération particulièrement active sur le terrain, au Darfour. Des programmes d'échange de personnel ont été réalisés avec l'Union africaine et la CEDEAO, des échanges similaires avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) étant à l'étude. Comme je l'ai indiqué dans

mon rapport de novembre 2004 sur le « Renforcement de la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix », l'expansion du rôle des organisations régionales dans le domaine du maintien de la paix dicte de nouvelles exigences de coordination, de coopération et d'assistance aux partenaires extérieurs, le continent devant se donner les moyens de compléter l'intervention indispensable de l'ONU en matière de maintien de la paix dans sa singularité.

61. En novembre 2004, j'ai assisté à Dar es-Salaam au premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, tenue sous les auspices de l'ONU et de l'Union africaine. Ce sommet a adopté une déclaration de principes sur les questions interdépendantes que sont la paix, la sécurité, le développement, la gouvernance et les questions humanitaires.

62. La coopération avec l'Union européenne s'est renforcée au cours de l'année écoulée, comme en témoignent ma présence au Conseil européen à Bruxelles, en décembre 2004, et les entretiens que la Vice-Secrétaire générale a eus à Strasbourg, en février 2005, avec des responsables du Parlement européen, de la Commission européenne et du Conseil de l'Union européenne. La concertation s'est également poursuivie au niveau fonctionnel, permettant de partager les évaluations politiques et favorisant une plus grande coordination sur le terrain.

63. La coopération s'est également intensifiée dans les domaines économique et social. S'inscrivant dans un accord-cadre conclu en mai 2004 entre la Commission européenne et 10 organismes des Nations Unies, des accords de partenariat stratégique ont été signés avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

64. L'ONU et l'Union européenne ont poursuivi leur coopération en matière d'opérations de paix sur le terrain, en particulier en République démocratique du Congo et au Kosovo, à la faveur d'une concertation continue sur les grandes orientations, matérialisée notamment par les réunions du Comité directeur ONU/UE, en novembre 2004 et juin 2005, et par la participation de l'ONU, en avril 2005, à une étude théorique de l'Union européenne sur le maintien de la paix.

65. L'ONU et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont renforcé leur concertation sur la paix et la sécurité en Asie du Sud-Est. L'ONU et la Communauté d'États indépendants (CEI) se sont employées à approfondir leur coopération dans le domaine de la prévention des conflits. Un mémorandum d'accord a été signé à cet effet entre le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan et le Secrétariat exécutif de la CEI.

Terrorisme

66. Le terrorisme met en péril toutes les valeurs de l'Organisation des Nations Unies : respect des droits de l'homme, primauté du droit, protection des civils, tolérance entre les peuples et les nations et règlement pacifique des conflits. L'ONU doit dénoncer énergiquement et catégoriquement le terrorisme et constituer une instance efficace de lutte contre ce phénomène.

67. Lors du Sommet international sur la démocratie, le terrorisme et la sécurité, tenu en mars 2005 à Madrid, j'ai proposé une stratégie en cinq points pour lutter

contre le terrorisme. Soulignant que le terrorisme n'était pas un moyen acceptable ou efficace de défendre une cause, j'ai exhorté les États Membres à négocier une convention générale contre ce phénomène. J'ai également précisé que la lutte contre le terrorisme ne devait pas remettre en cause les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

68. Depuis 2001, je m'efforce de hiérarchiser les activités de l'Organisation dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et de tracer une orientation stratégique de manière à promouvoir, au sein du système des Nations Unies, une cohérence et une efficacité plus grandes dans la lutte contre ce phénomène. Comme je l'ai indiqué dans mon intervention à Madrid, les différents départements et organismes des Nations Unies peuvent et doivent contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie d'ensemble contre le terrorisme. Je viens de confier, au sein de mon Cabinet, à une équipe de mise en œuvre la mission de coordonner les activités dans ce domaine.

69. La coopération est particulièrement active entre les organismes des Nations Unies qui sont le plus directement engagés dans la lutte contre le terrorisme, à savoir, notamment, les organes subsidiaires du Conseil de sécurité et leurs groupes d'experts, la Direction du Comité contre le terrorisme et le Service de la prévention du terrorisme, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Par ailleurs, compte tenu des liens de plus en plus étroits entre terrorisme et trafic de stupéfiants, je continue d'exhorter les États Membres à signer et à ratifier les 13 conventions existantes contre le terrorisme, dont la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, adoptée par l'Assemblée générale en avril 2005, et à coopérer étroitement à leur mise en œuvre.

Assistance électorale

70. Au cours de l'année écoulée, plusieurs élections historiques se sont tenues dans des pays vivant une transition difficile vers la paix. L'ONU a joué un rôle clef qui a consisté à fournir une assistance technique et à faciliter des négociations aux fins de la mise en place d'institutions et de lois électorales. La tenue d'élections crédibles est devenue un élément essentiel du rétablissement et de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits.

71. L'élection présidentielle d'octobre 2004 en Afghanistan est venue couronner 18 mois de préparatifs intenses. En dépit des menaces et des manœuvres d'intimidation des groupes extrémistes, à l'encontre de ces consultations, la participation au scrutin a été forte, y compris dans les zones de conflit les plus vulnérables. Résolues à prendre part à la vie politique de leur pays et mobilisées grâce à un vaste programme d'inscription sur les listes électorales et à des campagnes d'information bien ciblées, les femmes ont massivement pris part au scrutin. Forte du succès de cette opération, l'ONU prêtera son concours à l'organisation des prochaines élections législatives et provinciales qui, en raison de difficultés d'ordre technique et financier, ont dû être reportées à septembre 2005.

72. Il convient de signaler aussi que les spécialistes électoraux de l'ONU ont fourni un appui décisif à l'élection historique à l'Assemblée nationale de transition, tenue en Iraq le 30 janvier 2005. Le taux de participation élevé a déjoué les pronostics, étant donné la violence et les manœuvres d'intimidation des insurgés qui ont tenté d'en remettre en cause le bon déroulement.

73. L'appui électoral est un volet important des mandats des opérations de maintien de la paix et des accords politiques conclus dans de nombreux pays, dont le Burundi, la Côte d'Ivoire, Haïti, le Libéria et la République démocratique du Congo. Il a ainsi permis de créer ou renforcer des institutions électorales nationales; de prendre les textes électoraux voulus et d'instituer un mécanisme efficace de contentieux électoral, de favoriser l'enregistrement des faits d'état civil et les inscriptions d'électeurs, et d'organiser des campagnes d'instruction civique.

74. De toute évidence, une élection ne peut, en soi, résoudre des problèmes de fond, surtout dans une société traumatisée par un conflit. Il ressort d'une étude de l'Université des Nations Unies que, dans certaines situations explosives, tenir des élections au mauvais moment ou mal les organiser, c'est en fait ouvrir la voie au désordre total et remettre en cause les acquis de la démocratie. Exacerbant les tensions existantes, elles font le lit de l'extrémisme et reproduisent les antagonismes de la guerre.

Désarmement

75. De nouveaux défis et menaces sont venus aviver l'inquiétude qu'inspirent à la communauté internationale les armes de destruction massive. Je pense, notamment, aux cas de non-respect des engagements pris en matière de non-prolifération nucléaire, à l'existence avérée d'un réseau nucléaire clandestin, à l'ambivalence vis-à-vis du désarmement et au risque de voir les armes de destruction massive tomber entre les mains de terroristes. Il importe de redynamiser les instruments multilatéraux visant à promouvoir le désarmement et à prévenir la prolifération, de sorte qu'ils puissent continuer à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

76. En mai, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005 n'est parvenue à aucun accord sur les questions de fond. On a ainsi manqué l'occasion de trouver des solutions non seulement aux problèmes les plus pressants du régime de non-prolifération nucléaire mais aussi, plus généralement, à la question de la sécurité internationale. J'exhorte les États Membres à faire preuve de plus de détermination face à cette question majeure et à l'examiner plus avant dans les mois à venir.

77. La Conférence du désarmement demeure dans l'impasse. Elle ne retrouvera son autorité d'instance multilatérale de négociation des traités de désarmement que si les États Membres engagent des négociations de fond sur les questions qui intéressent la sécurité internationale.

78. Les États ont continué de réfléchir aux moyens de mieux appliquer la Convention d'interdiction des armes biologiques. Si l'on continue d'enregistrer des progrès dans la destruction des arsenaux chimiques déclarés, il reste encore beaucoup à faire. De nouveaux efforts devront être consentis pour permettre l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Des progrès ont été accomplis dans l'examen de fond des 118 rapports nationaux soumis à ce jour en application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité relative à la non-prolifération des armes de destruction massive. Des avancées notables ont été faites dans le sens de l'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

79. Estimées à mille milliards de dollars en 2004, les dépenses militaires mondiales devraient continuer à augmenter. Si les États sont plus nombreux à être parties au Registre des armes classiques de l'ONU et à l'Instrument normalisé d'établissement des rapports sur les dépenses militaires, il reste encore beaucoup à faire pour lui donner un caractère universel, notamment en ce qui concerne les dépenses militaires.

80. Je me félicite du récent accord relatif à un instrument international politiquement contraignant, dont le texte sera soumis pour adoption à l'Assemblée générale à sa soixantième session, et qui devrait permettre aux États de procéder rapidement et de manière fiable à l'identification et au traçage des armes légères illicites. Cet accord constitue un nouveau pas encourageant sur la voie de la concrétisation des engagements politiques pris dans le cadre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. J'engage les États Membres à prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de l'application rapide et effective de cet instrument. L'accord conclu augure bien de la poursuite d'une concertation active entre les États Membres au sujet du courtage illicite des armes légères.

81. Le Sommet de Nairobi pour un monde sans mines, tenu en novembre et décembre 2004, a été pour les Parties à la Convention de 1997 sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction l'occasion, pour la première fois, de réexaminer cet instrument. Le Plan d'action de Nairobi pour 2005-2009, qui a été adopté à cette occasion, fait du respect du calendrier de déminage la priorité des priorités.

Sanctions

82. Au cours de l'année écoulée, le Conseil de sécurité a créé deux nouveaux comités de sanctions, l'un concernant la Côte d'Ivoire, par sa résolution 1572 (2004), et l'autre le Soudan, par sa résolution 1591 (2005). Les mesures imposées par ces deux résolutions visaient à promouvoir la paix, un embargo sur les armes ayant été immédiatement décrété pour tout le territoire de la Côte d'Ivoire et la région du Darfour (Soudan), les sanctions ciblées contre des personnes et les entités qui leur sont associées (interdictions de voyage et gel des avoirs) devant intervenir 30 jours seulement après l'adoption des résolutions susmentionnées. Ce délai d'un mois devait encourager les parties à relancer rapidement le processus de paix, de manière à s'épargner de nouvelles sanctions. Si les Comités concernant la Côte d'Ivoire et le Soudan n'ont pas encore désigné de personnes ou d'entités, la perspective du recours aux sanctions incite les parties à progresser sur la voie de la paix.

83. S'agissant des sanctions ciblées, le Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban, le Comité des sanctions sur le Libéria et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003) concernant les personnes et entités associées à l'ancien Gouvernement iraquien ont dressé des listes qui tiennent une place importante dans leurs activités. À la fin de 2004, les Comités des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban, le Libéria et la Côte d'Ivoire se sont donnés des directives nouvelles ou révisées, de nature à leur permettre de gérer de manière uniforme et transparente les listes de sanctions ciblées.

84. Par ailleurs, par sa résolution 1566 (2004), le Conseil de sécurité a décidé de charger un groupe de travail d'examiner des mesures concrètes à prendre contre les particuliers, groupes et entités participant ou associés à des activités terroristes autres que ceux visés par la liste arrêtée par le Comité des sanctions contre Al-Qaïda et les Talibans. La résolution envisage également la possibilité de créer un fonds international d'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme et des membres de leur famille.

85. Le Conseil de sécurité a continué de recevoir des informations détaillées sur les régimes de sanctions des groupes d'experts chargés de surveiller le respect, par les États, de leurs obligations et de mener des enquêtes sur les violations présumées des sanctions, dont le Groupe d'experts sur la Somalie, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions contre Al-Qaïda et les Talibans, le Groupe d'experts sur le Libéria, le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire et le Groupe d'experts sur le Soudan. Il conviendrait de mieux veiller à donner suite aux recommandations précieuses en amont de ces groupes d'experts.

Chapitre II

Coopération pour le développement

Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement

86. Le cadre que constituent la Déclaration du Millénaire et les huit objectifs du Millénaire pour le développement et dans lequel s'inscrivent les activités de développement des Nations Unies a trouvé un nouveau souffle grâce à la publication du rapport sur le projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies « Investir dans le développement : plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement » et du rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005 et Add.1 à 3), que j'ai établi à l'intention de la Réunion plénière de haut niveau de 2005. Le projet Objectifs du Millénaire comporte une analyse détaillée et un ensemble de propositions concernant les mesures à prendre pour réaliser les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire à l'échelon des pays, des régions et du monde. Me félicitant des propositions présentées, j'ai soumis aux États Membres une série de priorités pour faire avancer la réalisation de ces objectifs.

87. Ces derniers mois, les organismes membres du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) ont continué de mettre en application la stratégie en quatre points définie par le Groupe à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir : a) intégrer les objectifs du Millénaire pour le développement à tous les aspects des activités du système des Nations Unies au niveau des pays; b) aider les pays en développement à établir des rapports d'activité sur les objectifs du Millénaire pour le développement; c) œuvrer dans le cadre du projet Objectifs du Millénaire et de la Campagne pour leur réalisation en vue de susciter un appui mondial en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement; et d) apporter un appui aux activités de mobilisation et de sensibilisation en se fondant sur les stratégies et les besoins nationaux.

88. La Campagne Objectifs du Millénaire a permis, par des contacts avec les réseaux de parlementaires, les autorités locales, les organes d'information, les organisations confessionnelles, les organisations de jeunes, les entreprises, les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres entités, de susciter une mobilisation et de renforcer l'appui politique en faveur de la Déclaration du Millénaire. En 2004, l'action menée dans le cadre de la Campagne et par les partenaires de la société civile a permis de franchir un pas important grâce au lancement de la plus grande coalition constituée ces dernières années pour lutter contre la pauvreté : le Global Call to Action Against Poverty, un appel mondial à l'action contre la pauvreté. La Campagne n'a pas été le seul élément moteur dans cette réussite, plusieurs partenaires étant également intervenus, mais par son rôle de facilitateur et son action de plaidoyer, elle a constitué un important élément fédérateur.

89. Un vaste système de suivi et d'information a été mis en place pour consigner les progrès des objectifs du Millénaire aux niveaux national, régional et mondial. Le suivi au niveau mondial se fait grâce à la collaboration des organisations internationales et des commissions régionales et en consultation étroite avec des experts et des statisticiens nationaux. Le Groupe interinstitutions et d'experts sur les

indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement coordonne les travaux des entités des Nations Unies, des services nationaux de statistique, ainsi que des organismes régionaux et internationaux de statistique ne relevant pas du système des Nations Unies. Il coordonne la compilation et l'analyse des indicateurs, examine les méthodes et aide les pays à recueillir et analyser des indicateurs sur les objectifs du Millénaire et à faire rapport à ce sujet. Les statistiques et études ainsi obtenues ont inspiré les rapports que je présente chaque année à l'Assemblée générale sur l'application de la Déclaration du Millénaire et à la série par pays d'indicateurs des objectifs du Millénaire, une base de données révisée chaque année qui comporte les séries les plus à jour communiquées pour chaque indicateur par l'organisme qui en est responsable. Le 9 juin, j'ai lancé le *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement (2005)* qui rassemble, grâce aux efforts conjoints de 25 organismes des Nations Unies et d'autres organisations mondiales, les statistiques les plus complètes et les plus récentes sur les objectifs et indicateurs liés aux objectifs du Millénaire pour le développement.

90. Des statistiques de qualité et la capacité des gouvernements, des bailleurs de fonds et des organisations internationales de définir des indicateurs fiables, de les suivre et de les faire connaître jouent un rôle essentiel dans l'élaboration des politiques de développement et la réalisation des objectifs du Millénaire. Grâce à l'assistance technique qu'elle apporte aux offices nationaux de statistique et à la formation qu'elle offre aux statisticiens des pays en matière de production et d'utilisation d'indicateurs, l'Organisation contribue dans une large mesure à renforcer les capacités des pays. DevInfo, progiciel mis au point par le système des Nations Unies pour collecter et analyser des indicateurs standard mais aussi des indicateurs spécifiques définis par l'utilisateur, est de plus en plus largement répandu. Les États, les équipes de pays des Nations Unies et les établissements universitaires et autres font de plus en plus appel à ce logiciel pour rendre compte de la réalisation des objectifs du Millénaire, dans un cadre normalisé qui permet les comparaisons. Les commissions régionales ont aussi apporté une contribution au développement des capacités nationales en organisant des ateliers et en mettant des outils à la disposition des pays, notamment une version arabe du *Guide des indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement*, mis au point par le GNUM. Pour permettre aux pays de mieux suivre les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire et développer l'emploi de méthodes fondées sur l'observation factuelle en vue de la gestion des politiques de développement, le PNUD a lancé un projet – qui entre aujourd'hui dans sa phase d'application – sur le renforcement des capacités et des connaissances statistiques, aux fins du suivi des objectifs du Millénaire au niveau des pays.

91. Organisme chef de file en ce qui concerne le suivi au niveau des pays, le PNUD aide les gouvernements et les équipes de pays à établir puis diffuser leurs rapports. Au mois de mars 2005, 93 pays et territoires, parmi lesquels on trouve aussi bien des pays à revenu intermédiaire que des pays figurant parmi les moins avancés aux revenus les plus faibles, avaient produit 104 rapports. Huit pays avaient déjà publié leur deuxième rapport (Albanie, Arménie, Bolivie, Cambodge, Égypte, Lituanie, Maurice et Sénégal) et deux autres (Cameroun et Viet Nam) avaient publié leur troisième rapport annuel. Trois rapports régionaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement ont été publiés en 2004 en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, portant à six le nombre total de rapports régionaux établis à ce jour. Ces rapports, qui concernent les États arabes, l'Europe

centrale et les Caraïbes, contiennent des données et des analyses sur la situation présente et les tendances qui se dégagent.

92. Le nombre croissant d'initiatives interinstitutions nouvellement lancées ou qui se poursuivent est l'une des principales contributions du système des Nations Unies pour le développement à la réalisation des objectifs du Millénaire. Pour mieux lutter contre la faim et assurer la sécurité alimentaire, les organismes des Nations Unies spécialisés dans l'alimentation et l'agriculture ont renforcé leur collaboration. Ils ont uni leurs forces pour mettre en œuvre une approche à deux volets qui consiste, d'une part, à apporter une aide directe à ceux qui ont faim afin de répondre à leurs besoins immédiats en alimentation et nutrition et, d'autre part, à favoriser une croissance durable par l'amélioration des infrastructures, la gestion rationnelle des ressources naturelles et l'accès à la terre, à l'eau, au crédit et aux services sociaux afin d'apporter une solution aux problèmes à plus long terme de développement rural et agricole.

93. Dans le monde, les trois quarts des pauvres, femmes, hommes et enfants, vivent et travaillent dans des zones rurales. La réalisation des objectifs du Millénaire suppose donc que l'action en faveur de la réduction de la pauvreté soit axée sur les ruraux pauvres et que des investissements importants soient effectués dans le développement rural et agricole. Différents organismes des Nations Unies se sont attelés à la tâche en empruntant plusieurs voies : renforcement des capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations; amélioration, dans le sens d'une plus grande équité, de leurs conditions d'accès aux ressources naturelles et aux moyens technologiques nécessaires à la production; et ouverture, à leur profit, des services et marchés financiers. D'autres organismes investissent la plus grande partie de leurs ressources dans les pays dont l'ONU a établi qu'ils avaient le plus de mal à réaliser les objectifs du Millénaire et dans ceux qui, vu le peu de données dont ils disposent, connaissent probablement de graves problèmes de moyens.

94. La capacité d'innover peut être développée pour réaliser les objectifs du Millénaire en matière de réduction de la pauvreté et de développement durable. L'Institut de l'ONU pour les nouvelles technologies, à Maastricht (Pays-Bas), réfléchit aux moyens qui peuvent être mis en œuvre à cette fin en se penchant sur les cas de réussite que sont par exemple la production florale en Colombie et au Kenya, l'élevage de crevettes au Bangladesh et l'horticulture au Ghana, secteurs qui, presque inexistantes il y a une vingtaine d'années, constituent aujourd'hui pour ces pays l'une des principales sources de recettes d'exportation.

95. Il faut lutter contre la pauvreté dans les zones urbaines en tirant parti du rôle des villes en tant que moteur de la croissance économique et du développement social. Plusieurs organismes des Nations Unies tentent, par un travail commun, de contribuer à éradiquer la pauvreté dans les zones urbaines, de promouvoir une urbanisation viable et de favoriser le développement industriel.

96. De nouveaux efforts doivent être faits pour progresser vers la réalisation des objectifs du Millénaire en matière d'éducation, à savoir l'enseignement primaire pour tous et l'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire. Divers organismes des Nations Unies conjuguent leurs efforts dans ce sens. Un certain nombre d'initiatives ont été prises dans le but de susciter un engagement continu au niveau mondial et de soutenir les efforts déployés au niveau des pays pour mettre en application le projet coordonné par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

(UNESCO) et intitulé « L'éducation pour tous ». Parmi ces initiatives figurent le *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous*, aujourd'hui considéré comme le document de référence de tous ceux qui interviennent dans ce domaine; la Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous; les forums nationaux et régionaux consacrés à l'éducation pour tous; et les réunions annuelles du Groupe de haut niveau et du Groupe de travail sur l'éducation pour tous. Il convient également de citer l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous, qui vise à permettre une allocation plus efficiente des ressources consacrées à la prestation de services d'enseignement primaire, au développement du système d'enseignement, à son financement et aux dépenses consacrées à l'enseignement primaire; les actions en faveur de l'alimentation scolaire, dans le cadre de l'Initiative accélérée; l'utilisation des indicateurs des objectifs du Millénaire relatifs à l'éducation pour s'assurer que tous les enfants accueillis dans les camps de réfugiés ont bien accès à l'enseignement primaire; et une nouvelle série de rapports du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) intitulée « Progrès pour les enfants », qui fait le point des objectifs du Millénaire pour le développement ayant trait aux enfants.

97. Au fil des ans, les organisations du système ont remporté d'importants succès en matière de vaccination des enfants et de réduction de la mortalité infantile. Un groupe de travail interinstitutions sur la gestion intégrée des maladies infantiles a été créé en 2004. Le Partenariat pour la survie de l'enfant est une autre initiative interinstitutions qui se veut un lieu de rencontre permettant une action coordonnée face aux principaux problèmes de santé des enfants. Au sein du Partenariat, les gouvernements et d'autres parties prenantes peuvent se mettre d'accord sur des approches coordonnées et déployer des actions concertées pour les mettre en application.

98. Les organisations du système ont constaté de longue date que l'on ne pourrait enterrer l'extrême pauvreté et la faim tant que l'on n'aurait pas apporté de réponse efficace à la question de la population et de la santé reproductive. Si l'on veut atteindre les objectifs que l'on s'est fixés en matière de mortalité infantile et maternelle, de VIH/sida et d'égalité des sexes et si l'on veut que les femmes, les hommes et les enfants puissent tous jouir de leur droit à un état de santé qui soit le meilleur possible, il faut que tous aient accès à des services de santé en matière reproductive et d'hygiène sexuelle.

99. Dans les pays qui sortent d'un conflit, il convient de prêter davantage attention aux objectifs du Millénaire pour le développement. Ces objectifs constituent aussi, dans le cadre des activités communes de l'ONU et de la Banque mondiale pour l'évaluation des besoins et la planification du relèvement, d'importants indicateurs et objectifs qui permettent de mieux planifier la transition. On se sert par exemple des cibles et indicateurs liés aux objectifs du Millénaire pour décider des secours humanitaires à apporter aux réfugiés et déplacés. Dans les pays qui relèvent d'un conflit, l'aide humanitaire, qui vise le court terme, doit permettre de jeter les bases d'un effort de développement à plus long terme visant à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

L'agenda des Nations Unies pour le développement

100. Les objectifs du Millénaire pour le développement sont un moyen formidable de mobiliser la communauté internationale, mais ils doivent être envisagés dans le cadre plus vaste d'un agenda pour le développement qui prenne aussi en compte les besoins des pays en développement à revenu intermédiaire, les questions relatives aux inégalités croissantes et le développement humain dans toutes ses dimensions. Il convient également de se préoccuper de l'intégration sociale et des questions exigeant une approche à long terme, notamment les effets différenciés de la mondialisation et une participation plus grande des pays en développement à la gouvernance économique mondiale.

101. Ces questions, de même que l'objectif fondamental qui consiste à intégrer les questions économiques et sociales et celles relatives à l'environnement, ont été examinées en profondeur lors des conférences et sommets des Nations Unies, à l'issue desquels un consensus général s'est fait sur la nécessité de réaliser dans sa totalité l'agenda des Nations Unies pour le développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, grâce à l'action des différents organismes des Nations Unies. Chaque année, les commissions techniques du Conseil économique et social font le point en détail sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, tandis que le Conseil dresse un bilan d'ensemble.

102. À sa quarante-troisième session, tenue à New York du 9 au 18 février 2005, la Commission du développement social a examiné les progrès accomplis en 10 ans s'agissant des engagements pris en 1995 lors du Sommet mondial pour le développement social, et s'est notamment interrogée sur les résultats globaux obtenus en ce qui concerne la promotion du plein-emploi et de l'emploi productif. Diverses entités du système des Nations Unies travaillent à des projets qui visent entre autres à intégrer la question de l'emploi au processus de programmation de l'ONU dans les pays en développement, ou qui portent sur la lutte contre le chômage en zone rurale ou sur le développement des compétences. Le Réseau pour l'emploi des jeunes, que j'ai lancé en 2001 en partenariat avec les dirigeants de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du Travail, a permis de promouvoir l'élaboration de plans d'action nationaux en faveur de l'emploi des jeunes dans un nombre croissant de pays.

103. La promotion de l'intégration sociale est l'une des questions centrales qui ont été abordées lors du Sommet mondial pour le développement social de 1995. Dans la Déclaration de Copenhague, un texte clef issu du Sommet, les pays s'engagent précisément à promouvoir l'intégration sociale en encourageant des sociétés stables, sûres et justes, fondées sur la tolérance et le respect de la diversité. La question de l'intégration sociale est également abordée dans la Déclaration du Millénaire dans une synthèse sur la paix, la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Si certains progrès ont été faits dans des domaines comme l'accès aux instruments juridiques ayant trait aux droits économiques, sociaux et culturels et à l'élimination de la discrimination, le concept d'intégration sociale, en revanche, ne fait pas encore partie intégrante du discours général sur le développement. Il s'agira donc de faire en sorte que la notion d'intégration sociale soit placée au centre de toutes les politiques et de trouver des moyens concrets de parvenir à une « société pour tous ».

104. La Commission du développement social a insisté sur la nécessité d'une plus grande intégration dans l'action menée pour réaliser les objectifs du Millénaire pour

le développement et donner suite aux engagements de Copenhague, au caractère plus général. On ne compte toujours pas suffisamment de plans nationaux à la fois globaux et systématiques concernant les besoins particuliers des jeunes et ceux des groupes vulnérables, notamment les populations autochtones, les personnes âgées, les handicapés et les personnes déplacées. Il faut que les mesures prises pour réduire de moitié la pauvreté et la faim, l'un des objectifs du Millénaire, tiennent compte des besoins et des préoccupations de ces groupes. Le Département des affaires économiques et sociales apporte un appui à des activités dont l'objet est de renforcer l'intégration sociale, de lutter contre l'exclusion et d'accroître la participation de groupes sociaux au développement du pays et aux prises de décisions au niveau national. Le Département a notamment contribué à mettre en application le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, principal texte issu de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (8-12 avril 2002), en apportant une aide aux gouvernements pour qu'ils fassent en sorte que les personnes âgées pauvres soient explicitement intégrées au développement et notamment aux programmes de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

105. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a adopté en octobre 2004 une note d'orientation sur des solutions durables pour les personnes déplacées. C'était la première fois que les acteurs du développement au sein du système des Nations Unies se mettaient d'accord sur une politique commune visant à trouver des solutions durables pour les personnes déplacées et concernant l'intégration de la question des personnes déplacées à des stratégies communes de planification et d'exécution. La note d'orientation a été insérée dans les directives du GNUD relatives aux bilans communs de pays et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

106. À sa quarante-neuvième session, tenue à New York du 28 février au 11 mars 2005, la Commission de la condition de la femme a fait le point de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, adoptés en 1995, et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en 2000. Dix ans après la Conférence de Beijing, il reste beaucoup à faire dans de nombreux domaines. Par exemple, la violence contre les femmes est monnaie courante partout dans le monde et notamment dans les zones de conflit armé. Ainsi, le VIH/sida se répand chez les femmes, les inégalités dans l'emploi se creusent entre hommes et femmes, trop de femmes restent privées de droits en matière de santé de la reproduction et d'hygiène sexuelle et la loi ne garantit pas toujours l'égalité d'accès à la terre et à la propriété entre l'homme et la femme. Dans sa déclaration de clôture, la Commission a souligné que pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing doivent être pleinement et véritablement mis en application.

107. La question de l'accès à l'enseignement est indissociable de celle de la qualité de l'enseignement et il convient d'agir sur ce double front et au moyen d'actions tant nationales qu'internationales si l'on veut atteindre d'ici à 2015 les six objectifs de l'Éducation pour tous. Réuni à Brasilia, en novembre 2004, le Groupe de haut niveau sur l'éducation pour tous s'est penché sur la question de la qualité de l'enseignement. La Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014), dans le droit fil du Sommet mondial pour le développement durable, devrait contribuer à relever la qualité de l'enseignement et permettre de mieux l'adapter aux besoins.

108. Grâce aux efforts déployés par le système des Nations Unies et à la mise en œuvre des divers accords multilatéraux sur la protection de l'environnement, on continue de progresser vers la réalisation des objectifs fixés à Johannesburg en 2002, lors du Sommet mondial pour le développement durable. La treizième session de la Commission du développement durable a réuni à New York, du 11 au 22 avril 2005, plus de 75 ministres titulaires de portefeuilles divers (finances, développement, planification, commerce, logement, ressources en eau, santé, environnement, etc.). Les participants se sont penchés en particulier sur les questions à caractère multidisciplinaire que sont l'eau, l'assainissement et les établissements humains. Plus de 150 organisations et autres grands groupes de parties prenantes ont également pris part à la session. On a convenu d'un ensemble de moyens d'intervention concrets visant à donner une impulsion aux efforts mondiaux de mise en œuvre des engagements de Johannesburg en matière d'eau propre, de services sanitaires de base et de logement adéquat.

109. L'engagement qui a été pris dans la Déclaration du Millénaire d'assurer l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'est finalement concrétisé en février 2005, le Protocole ayant été ratifié par la Fédération de Russie. Le combat entrepris avec la signature du Protocole pourra donc se poursuivre dans la prochaine décennie. La dixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre, tenue du 6 au 17 décembre 2004 à Buenos Aires (Argentine), marquant 10 ans d'action sur les changements climatiques, a adopté un ensemble de mesures visant à aider les pays à se préparer à ces changements. La première Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants qui s'est tenue à Punta del Este (Uruguay) du 2 au 6 mai 2005, a mis sur les rails une entreprise internationale ambitieuse qui vise à débarrasser le monde des PCB (biphényles polychlorés), de la dioxine et du furane, ainsi que de neuf pesticides très dangereux, dont le DDT.

110. À sa vingt-troisième session tenue à Nairobi du 21 au 25 février 2005, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Forum ministériel mondial pour l'environnement ont donné une nouvelle impulsion à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur de l'environnement dans divers domaines. Les gouvernements ont par ailleurs adopté officiellement le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, plan qui aidera le PNUE à mieux centrer ses travaux, notamment en ce qui concerne l'appui aux pays en développement et, partant, de mieux servir l'objectif général de la lutte contre la pauvreté en mettant en avant la notion d'environnement au service du développement.

111. L'application du Consensus de Monterrey, principale décision issue de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement, demeure essentielle à la réalisation des objectifs mondiaux en matière de développement, notamment de ceux du Millénaire. Le Consensus de Monterrey retient que pour donner suite aux textes et décisions issues des conférences tenues sous les auspices des Nations Unies, il faudra mener des politiques macroéconomiques efficaces sur le plan économique et qui tiennent compte des questions sociales.

112. En avril 2005, le Conseil économique et social a tenu sa réunion annuelle spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). La réunion spéciale avait pour thème :

« Cohérence, coordination et coopération dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey : atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire ». Cette réunion annuelle constitue à mes yeux un moyen exceptionnel de favoriser la cohérence de l'action menée au sein du système dans les domaines économique et financier au service de l'agenda des Nations Unies pour le développement et notamment des objectifs du Millénaire. Le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement qui s'est tenu les 27 et 28 juin 2005 à New York a en outre permis de mieux définir ce qui reste à faire pour mettre en œuvre le Consensus de Monterrey, en particulier à la veille de la Réunion plénière de haut niveau qui se tiendra en septembre 2005.

113. Le Consensus de Monterrey voit dans le commerce un moteur puissant de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Divers organismes des Nations Unies œuvrent ensemble à développer les capacités en matière de commerce, en particulier dans les pays les moins avancés, pour que ces derniers puissent mieux s'intégrer à l'économie mondiale et mieux tirer avantage de la mondialisation. Le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce est un exemple notable de cette collaboration. Y prennent part le Fonds monétaire international (FMI), le Centre du commerce international CNUCED/OMC, la CNUCED, le PNUD, la Banque mondiale et l'OMC, en partenariat avec des donateurs bilatéraux et les pays bénéficiaires. Le Cadre intégré apporte un soutien aux plans nationaux de développement au moyen d'études diagnostiques qui visent à déterminer les besoins en matière de développement du commerce et à proposer des solutions. On sait d'expérience qu'il ne suffit pas de réformer les politiques commerciales pour stimuler la croissance; encore faut-il surmonter divers obstacles, dont la faiblesse des institutions, l'insuffisance de l'infrastructure et les obstacles au commerce sur des marchés clefs.

114. Selon le Consensus de Monterrey, le microcrédit est une source novatrice de financement du développement. En novembre 2004, l'Assemblée générale a proclamé 2005 Année internationale du microcrédit, initiative qui a permis de rassembler divers organismes des Nations Unies, organisations de la société civile et représentants du secteur privé en vue de promouvoir le microfinancement et le microcrédit en tant qu'instruments clefs de la réduction de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

115. La promotion d'une bonne gouvernance aux niveaux mondial et national est une constante majeure de l'agenda des Nations Unies pour le développement. Le PNUD, qui doit répondre à des sollicitations de plus en plus nombreuses de la part de pays en développement, accorde une grande place à la gouvernance démocratique, sachant l'importance que revêt l'existence d'institutions et de mécanismes efficaces, transparents et largement ouverts pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs convenus au niveau international en matière de développement.

116. À sa quatrième session, tenue à New York du 4 au 8 avril 2005, le Comité d'experts de l'administration publique a insisté sur la nécessité de respecter les principes d'intégrité, de transparence et de responsabilité dans les politiques en faveur des pauvres. Les stratégies nationales de réduction de la pauvreté font une place à l'action responsable et participative dans le sens des objectifs de développement des Nations Unies, y compris les objectifs énoncés dans la

Déclaration du Millénaire : stabilité de l'environnement macroéconomique, renforcement du rôle du secteur privé conformément aux objectifs de développement et, enfin, dialogue avec la société civile pour tenir compte des intérêts des pauvres dans l'action des pouvoirs publics.

117. La Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et le Consensus de Monterrey reconnaissent expressément dans la corruption l'un des graves freins au développement durable, appelant l'un et l'autre à lutter contre ce fléau à tous les niveaux, à titre prioritaire. Adoptée par l'Assemblée générale en octobre 2003, la première convention mondiale juridiquement contraignante contre la corruption, qui a été signée à ce jour par 118 pays et ratifiée par 15, entrera en vigueur après le dépôt du trentième instrument de ratification. Une fois entrée en vigueur, la Convention donnera aux États parties le moyen de prévenir, déceler et combattre la corruption plus efficacement aux niveaux national et international.

118. En février 1999, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a lancé un Programme mondial contre la corruption dans le cadre duquel une assistance technique peut être apportée aux États Membres, le but étant de renforcer l'arsenal juridique et institutionnel, de tracer des orientations et de resserrer la coopération interinstitutions, s'agissant de prendre des mesures anticorruption, de mener des campagnes de sensibilisation ou de faire appliquer la loi. Le Programme comporte à ce stade une quinzaine de projets d'assistance technique destinés à aider des États Membres à prévenir et maîtriser la corruption. Ces projets tendent principalement à renforcer l'intégrité du système judiciaire et de la justice pénale, domaine d'intervention stratégique, en particulier dans les pays qui sortent d'un conflit et où l'entreprise de rétablissement de l'état de droit peut avoir un impact considérable et contribuer grandement à la stabilisation. L'Office a par ailleurs aidé des États Membres à mettre en application les normes internationales concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, en leur prêtant directement son concours technique.

119. La culture de plantes servant à fabriquer des drogues illicites continue d'entraver sérieusement le développement durable de certains pays. Des enquêtes sur les cultures sont effectuées chaque année dans les pays qui sont convenus de mener une action conjointe avec l'ONU. Ces enquêtes, qui renseignent sur les tendances de la production de drogues illicites, fournissent par ailleurs à la communauté internationale des informations fiables de nature à lui permettre d'arrêter des stratégies de développement pour offrir des solutions de remplacement viables aux agriculteurs qui pratiquent ce type de culture.

Les besoins spéciaux de l'Afrique

120. Le système des Nations Unies continue de prêter son concours au développement de l'Afrique. Le Groupe de personnalités éminentes que j'ai chargé l'année dernière de formuler des recommandations sur les moyens de mobiliser un appui international en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) m'a remis son premier rapport en avril 2005.

121. Dans le souci de voir associer le secteur privé à la mise en œuvre du NEPAD et de capter les ressources de ce secteur, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé deux rencontres : une table ronde sur la promotion du secteur privé national, qui s'est tenue en octobre 2004 et, conjointement avec le secrétariat du NEPAD, une réunion d'experts consacrée à la participation du secteur privé à la

mise en œuvre du NEPAD en mars 2005. Les participants à cette seconde rencontre étaient saisis d'études traitant de la forme et de la portée de l'intervention du secteur privé (prises de participation, établissement de partenariats avec le secteur public ou d'autres types de coentreprises, etc.).

122. Les experts de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et du PNUD ont activement participé aux missions de soutien du Mécanisme d'évaluation intra-africaine du NEPAD effectuées dans un certain nombre de pays, dont le Ghana (mai 2004), le Rwanda (juin 2004), Maurice (juin 2004), le Kenya (juillet 2004) et l'Ouganda (février 2005). D'autres missions sont prévues au Mali, au Mozambique et en Afrique du Sud. À titre d'appui institutionnel, le PNUD participe activement aux activités de planification et apporte un soutien technique et administratif direct au Groupe de personnalités éminentes et au secrétariat du Mécanisme d'évaluation. Par ailleurs, il concourt aux préparatifs des États membres, notamment en apportant un appui institutionnel aux organes nationaux de coordination du Mécanisme, en créant des dispositifs nationaux de supervision (par exemple, les commissions nationales du Mécanisme d'évaluation) et en organisant des séminaires de sensibilisation.

123. Le Département des affaires économiques et sociales a fourni des services techniques et consultatifs divers à l'appui du volet du NEPAD consacré à la gouvernance, s'agissant notamment de concevoir le programme de gouvernance et de renforcement des capacités du NEPAD, en matière d'administration publique, de former des chefs d'entreprises publiques performantes et de la gestion des conflits; de formuler des stratégies propres à inculquer le sens des responsabilités et de la déontologie aux agents de la fonction publique africaine; de renforcer les parlements africains et d'améliorer le portail Web sur le répertoire de la gouvernance en Afrique, conçu par le Département, principal organisateur de la Conférence panafricaine des ministres de la fonction publique, organisée tous les deux ans conjointement avec le secrétariat du NEPAD.

124. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) préside le Sous-groupe sur l'action humanitaire et le relèvement après les conflits, qui plaide en faveur de l'application, dans les pays sortant d'un conflit, de programmes intégrés d'appui à la reconstruction et à la paix et à la stabilité. Le HCR analyse 14 situations de transition en Afrique afin de déterminer les carences graves et la manière de renforcer l'efficacité de son intervention. Il s'inspirera de cette analyse à l'occasion de ses initiatives futures et pour apporter un concours à l'action du NEPAD et des organismes des Nations Unies.

125. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme a prêté son concours à l'organisation de la première réunion régionale des femmes, tenue à Kigali en octobre 2004 en prélude à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui a eu lieu à Dar es-Salaam, en novembre 2004. À cette occasion, les participants ont évoqué les besoins particuliers des femmes dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la démocratie et de la gouvernance, de l'intégration économique et régionale et des affaires humanitaires et sociales. La réunion a donné lieu à la Déclaration de Kigali, qui sera reprise dans la Déclaration de Dar es-Salaam, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement lors de la Conférence internationale.

126. Le Département des affaires économiques et sociales a proposé aux États africains des services consultatifs et parrainé des programmes de coopération

technique destinés à les aider à s'acquitter des obligations mises à leur charge par des accords et des traités internationaux, dont le Programme d'action de Beijing et la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ce concours a consisté en particulier à donner à ces États les moyens d'appliquer la Convention et à former les magistrats à transposer en droit interne le droit international des droits de l'homme. Le Département a également coopéré avec les mécanismes nationaux de promotion de la femme en vue d'aider les pays qui sortent d'un conflit à s'acquitter des obligations découlant de la Convention.

127. Le Programme alimentaire mondial (PAM) et le NEPAD ont mené conjointement une étude sur les dispositifs de réserve alimentaire des pays africains et les améliorations à y apporter, le but étant pour ces pays de renforcer leur sécurité alimentaire et de se donner les moyens de faire face aux crises alimentaires. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a apporté son concours à l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique, adoptée lors du Sommet de l'Union africaine, en juillet 2004, comme plan directeur au développement industriel en Afrique. L'UNESCO a mis au point l'Initiative d'alphabétisation pour accéder à l'autonomie, qui sera appliquée dans les pays où le taux d'analphabétisme dépasse 50 % ou qui comptent 10 millions d'illettrés. En partenariat avec le secrétariat du NEPAD et la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) aide les pays africains à préparer les cinq plans d'action sous-régionaux du NEPAD dans le domaine de l'environnement. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a élaboré le programme du NEPAD sur les villes, qui devrait produire des effets rapides. Afin de renforcer ce programme, la Conférence ministérielle africaine sur le logement et l'urbanisme, qui s'est tenue à Durban (Afrique du Sud) du 31 janvier au 4 février 2005, est convenue d'un cadre d'application renforcé qui permettra de résoudre les problèmes du logement et de l'urbanisation.

128. Un groupe d'organismes des Nations Unies appuie le NEPAD également dans les domaines suivants : agriculture, commerce et accès aux marchés grâce à la gestion des connaissances, plaidoyer et renforcement des capacités. Les organismes des Nations Unies doivent encore gagner en efficacité en évitant le double emploi et chevauchements, en réduisant les coûts et, plus généralement, en améliorant la cohérence des politiques et des opérations et en renforçant le mécanisme régional de coordination d'appui à la mise en œuvre des priorités du NEPAD.

Besoins propres aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement

129. La communauté internationale continue de s'intéresser aux besoins et difficultés des pays les plus vulnérables, dans le domaine du développement. Si les indicateurs globaux des pays les moins avancés (PMA), des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (PEID) font apparaître des améliorations à bien des égards, les progrès sont inégaux. Au rythme actuel de leur développement, nombre de ces pays ne pourront pas atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement continue de m'aider à mobiliser toutes les composantes du système des Nations Unies en vue d'assurer un suivi coordonné des décisions issues des grandes conférences et sommets de l'Organisation consacrés à ces pays.

130. L'apparition d'une classe locale d'entrepreneurs, l'amélioration de la production et des capacités commerciales et l'allégement durable de la dette sont les principaux facteurs qui permettront au commerce de contribuer effectivement à l'atténuation de la pauvreté dans les PMA. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a joué un rôle multiforme dans ce domaine. Ayant consacré son rapport de 2004 sur les PMA à la relation entre le commerce et la réduction de la pauvreté, la CNUCED a continué d'analyser l'action de la communauté internationale en faveur de ces pays en matière de politique commerciale, de financement du développement et de coopération technique. Elle a également proposé à ces pays des formations intensives et des activités de renforcement des capacités dans les domaines des négociations et de la diplomatie commerciales, notamment en ce qui concerne les questions relatives à l'entrée à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ensemble, la CNUCED, le PNUD, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, l'OMC et le Centre du commerce international (CCI) ont aidé un certain nombre de PMA à faire une place au commerce dans leurs stratégies nationales de développement, en utilisant le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA.

131. Le Programme de terrain de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à titre d'assistance aux PMA a répondu à des besoins très divers dans des domaines comme l'aide d'urgence, le relèvement de l'agriculture, l'assistance aux politiques et l'appui aux programmes relatifs à la sécurité alimentaire, à la croissance agricole et au développement rural. L'action de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en faveur des PMA a surtout consisté à renforcer les capacités de production de ces pays afin de leur permettre de prendre leur place dans l'économie mondiale. L'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique a été adoptée par les chefs d'État africains comme volet de développement industriel durable du NEPAD.

132. Le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a continué de renforcer et d'adapter ses programmes pour mieux aider les PMA à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment grâce à ses programmes de développement et de microfinancement. Dans le seul secteur du microfinancement, le FENU a approuvé, à hauteur de 42 millions de dollars et pour une période de sept ans, une nouvelle initiative destinée à surmonter les obstacles et à capter les occasions, afin de dynamiser les économies et de renforcer le secteur financier de 20 PMA en Afrique. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a prêté son concours aux PMA dans les domaines du renforcement des capacités techniques, des conseils en matière législative, de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, ainsi que des petites et moyennes entreprises. Le Fonds pour l'environnement mondial finance le renforcement de la capacité d'adaptation des PMA et la mise en œuvre de leurs plans d'action nationaux correspondants et accorde des subventions destinées à leurs projets environnementaux.

133. À l'échelon régional, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a continué d'appuyer les pays les plus vulnérables, à la faveur d'initiatives diverses telles que le Programme régional de lutte contre la pauvreté, le renforcement des capacités nationales en matière de réduction de la pauvreté et de négociation, un projet de sensibilisation en vue d'une riposte multisectorielle au VIH/sida, le renforcement des capacités en vue d'une

participation effective au système commercial multilatéral et la gestion de la dette extérieure.

134. Faiblement peuplés, éloignés des voies maritimes et aériennes et tributaires de la monoculture, les petits États insulaires en développement sont à la merci des aléas de l'économie mondiale et des phénomènes naturels. Le tsunami de décembre 2004, qui a touché différentes catégories de pays, a montré à quel point les petits États insulaires en développement, qui ont subi des pertes humaines et matérielles énormes, étaient vulnérables. La catastrophe a révélé combien il importait de ne pas méconnaître les signes avant-coureurs, de se concerter avant l'apparition des cataclysmes et d'agir de concert en vue de mettre fin à la détresse des populations et de jeter des bases solides pour la paix et le développement. Aussi ai-je recommandé la mise en place d'un système d'alerte mondial en prévision des tsunamis mais aussi d'autres catastrophes naturelles telles que les tempêtes et cyclones.

135. Au lendemain du tsunami, l'Organisation des Nations Unies et ses institutions, fonds et programmes ont rapidement entrepris, en coordonnant leurs interventions, de fournir une aide humanitaire – aide alimentaire, matériel de purification de l'eau, trousse médicale et d'assainissement d'urgence, abris temporaires, matériel de soins obstétricaux d'urgence et de transfusion sanguine et vaccins – et de coordonner les actions de relèvement et de reconstruction à long terme des zones sinistrées.

136. Peu après cette tragédie, la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue en janvier 2005 à Maurice avec l'appui du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, du Département des affaires économiques et sociales, de la CNUCED, des Commissions économiques régionales et du PNUD, a été l'occasion pour la communauté internationale réunie de renouveler son soutien à ces pays. La réunion, qui a suscité beaucoup d'intérêt dans le monde entier, a vu la participation de la société civile, du secteur privé et d'autres parties prenantes. Une fois de plus, l'accent a été mis sur la vulnérabilité des petits États insulaires en développement aux plans social, économique et environnemental, les donateurs ayant été invités à aider à poursuivre l'application du programme convenu au niveau international en faveur de ces États. La Déclaration et la Stratégie de Maurice tracent une voie claire susceptible de guider les initiatives nationales et internationales en faveur du développement des petits États insulaires. Les organismes des Nations Unies et les petits États insulaires en développement s'emploient désormais à définir leurs feuilles de route en vue de la mise en application de la Stratégie.

137. Organisée par le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à Almaty (Kazakhstan), en mars 2005, la Réunion de haut niveau sur le rôle des organisations internationales, régionales et sous-régionales dans l'application du Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial de coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit a adopté un communiqué conjoint dans lequel les partenaires internationaux et régionaux définissent de nouvelles mesures, le but étant de venir

en aide aux pays en développement sans littoral, par le biais de stratégies coordonnées.

138. Les pays en développement sans littoral font face à des coûts de transport plus élevés à l'exportation et à l'importation, leurs transports étant mal organisés à cause de leur handicap géographique. Au cours de l'année écoulée, les organismes des Nations Unies ont renforcé leur partenariat en vue de mettre en œuvre le Programme d'action d'Almaty dans un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit pour les pays en développement sans littoral et de transit. D'après une étude de la CNUCED, les coûts du transport international représentent en moyenne 20,7 % de la valeur des importations des pays africains sans littoral, contre 5,1 % en moyenne au niveau mondial et 12,7 % pour les pays africains. En 2004, plusieurs pays en développement sans littoral, conseillés par les commissions régionales et d'autres organismes des Nations Unies, ont mis en œuvre des mesures destinées à renforcer l'efficacité des opérations de transport en transit.

La lutte contre le VIH/sida

139. Le VIH/sida est à la fois un danger présent et un problème de développement à long terme. L'épidémie, qui pourrait compromettre l'action engagée pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, appelle une intervention résolument prioritaire.

140. Réunie en sa trente-huitième session, à New York en avril 2005, la Commission de la population et du développement s'est tout particulièrement intéressée au problème du VIH/sida et de ses liens avec la pauvreté. Elle a souligné la nécessité de renforcer les liens existant au niveau des politiques et des programmes concernant le VIH/sida, l'hygiène sexuelle et la santé reproductive et de mieux les coordonner et leur faire une place dans les plans de développement nationaux, notamment les stratégies de réduction de la pauvreté, afin de lutter contre la pandémie de VIH/sida. Comme il ressort du rapport sur les incidences du sida, qui a été présenté à la Commission, depuis le premier diagnostic du sida, en 1981, plus de 20 millions de personnes sont mortes de cette maladie. À la fin de 2004, le nombre de sidéens était d'environ 39 400 000 personnes. L'épidémie fait de nombreuses victimes chez les femmes et les adolescentes, qui constituent 57 % des sidéens en Afrique subsaharienne et 50 % des personnes touchées dans le monde. La progression de l'épidémie du sida tient à des causes profondes telles que la marginalisation des femmes et aussi le discrédit et la discrimination dont les malades sont victimes. En outre, la grande majorité des personnes qui ont besoin d'un traitement n'ont pas accès à des médicaments antirétroviraux d'un prix abordable.

141. Pour lutter contre le VIH/sida, l'Organisation des Nations Unies continue de privilégier des approches conjointes et globales, combinant prévention, traitement, soins, lutte contre la discrimination et atténuation des effets de l'épidémie. Le projet de généralisation des traitements a enregistré des progrès notables grâce à la mise en œuvre de l'initiative « 3 millions d'ici 2005 » de l'OMS, qui vise à fournir, d'ici à la fin de 2005, des traitements antirétroviraux à 3 millions de sidéens dans des pays en développement et des pays à revenu intermédiaire. Le nombre de personnes qui reçoivent ces traitements a plus que doublé, passant de 400 000 en décembre 2003 à environ un million en juin 2005. Parallèlement, soucieux que la prévention demeure

une priorité, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) s'appuie sur diverses initiatives, dont l'Initiative mondiale pour étendre l'éducation préventive contre le VIH/sida, menée par l'UNESCO. Lors de sa dix-septième session (27-29 juin), le Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA a entériné de nouvelles politiques relatives à la prévention, afin de combler les lacunes qui existent actuellement en matière de prévention du VIH, singulièrement chez les femmes et les jeunes.

142. L'Organisation des Nations Unies collabore étroitement avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, en vue de renforcer les capacités à l'échelon des pays. Au titre de ce partenariat, j'ai accepté de présider, les 5 et 6 septembre à Londres, la réunion de reconstitution des ressources du Fonds mondial qui vise à rendre plus prévisible la mobilisation des ressources du Fonds.

143. L'action conjointe face aux difficultés multiples provoquées par le VIH/sida est multiforme, allant de la sensibilisation et du plaidoyer à la mobilisation des ressources, au renforcement des capacités et à la prestation des services de santé. La FAO, l'UNICEF et le PAM aident à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la protection des orphelins et d'autres enfants touchés par le VIH/sida en Afrique australe. Par le truchement de l'Initiative de renforcement des capacités de l'Afrique australe, le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies, dont les Volontaires des Nations Unies et l'OMS, ont conjugué leurs efforts pour faire face à l'hécatombe causée par le VIH/sida dans l'administration, la société civile et le secteur privé. L'Organisation internationale du Travail encourage et facilite la gestion du VIH/sida et l'atténuation de ses effets sur le lieu de travail, en collaboration avec ses mandants tripartites nationaux que sont les gouvernements, les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs.

144. En 2004, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'est joint aux neuf organismes qui parrainaient déjà ONUSIDA et a adopté, en mars 2005, un plan stratégique triennal de lutte contre le VIH/sida chez les rapatriés, les réfugiés et les autres personnes déplacées.

145. Le 2 juin, la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida a examiné les progrès accomplis dans l'application de la Déclaration d'engagement adoptée par l'Assemblée à sa session extraordinaire sur le VIH/sida tenue en juin 2001. Le 18 juillet, lors de la réunion qu'il a consacrée au VIH/sida, le Conseil de sécurité s'est intéressé à la collaboration étroite entre ONUSIDA et le Département des opérations de maintien de la paix, l'objectif étant de faire une place à la prévention dans toutes les opérations de maintien de la paix de l'ONU.

146. En 2005, la Campagne mondiale contre le sida conduite par ONUSIDA depuis 1997 est devenue un mouvement de la société civile, qui vise à promouvoir l'application de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida. La Campagne sera désormais conduite par un Comité directeur mondial de la société civile, ONUSIDA y siégeant en qualité de membre non votant. Je salue cette étape importante que vient de franchir la participation de la société civile à la gestion mondiale des questions du développement.

147. Reste à simplifier l'accès aux mécanismes d'appui et d'assistance du système des Nations Unies. En décembre 2004, le Groupe des Nations Unies pour le développement et le secrétariat d'ONUSIDA ont défini de nouvelles orientations aux plans d'appui des Nations Unies à la mise en œuvre des initiatives nationales de

lutte contre le VIH/sida. En mars 2005, les responsables de pays donateurs et de pays en développement, de la société civile, d'organismes des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales et internationales sont convenus de charger une équipe spéciale mondiale de formuler des recommandations en vue de l'amélioration des mécanismes institutionnels de lutte contre le VIH/sida dans le but d'alléger la charge des pays. Les recommandations de l'équipe ont été approuvées par le Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA en juin 2005.

148. Au cours de l'année écoulée, mes Envoyés spéciaux pour le VIH/sida ont continué d'aider dans quatre régions du monde – l'Afrique, l'Asie, les Caraïbes et l'Europe de l'Est – à sensibiliser l'opinion à certaines questions importantes et à promouvoir des mesures d'envergure contre le VIH/sida dans ces régions.

Chapitre III

S'acquitter des engagements pris sur le plan humanitaire

149. Les souffrances humaines massives continuent du fait d'un certain nombre de crises et situations d'urgence humanitaire de par le monde, comme en Colombie et en République démocratique du Congo. Dans le même temps, au Népal et dans la région du Darfour, au Soudan, un nombre croissant de personnes sont touchées par un conflit et par l'insécurité. Plusieurs catastrophes naturelles dévastatrices ont également eu lieu au cours de l'année passée, notamment des ouragans dans les Caraïbes, des invasions de criquets pèlerins au Sahel et le tsunami dans l'océan Indien.

150. Le soutien apporté par la communauté internationale aux opérations de secours et de relèvement dans les pays touchés par le tsunami a été sans précédent. Malheureusement, nombre d'autres crises continuent de ne pas recevoir l'attention nécessaire. En décembre 2004, un an après le tremblement de terre dévastateur de Bam, en République islamique d'Iran, seulement 11 % des contributions annoncées avaient été versées. En Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo et en Somalie, les fonds disponibles continuent d'être bien inférieurs aux besoins, même après les efforts considérables déployés par les organismes des Nations Unies et leurs partenaires afin de mieux évaluer les besoins et d'établir l'ordre de priorité des activités. Une fois de plus, j'appelle la communauté des donateurs à s'assurer que le financement nécessaire à l'ensemble des urgences humanitaires est fourni de manière plus cohérente et qu'il est mieux adapté aux besoins de tous les secteurs, notamment en matière de protection.

Protéger et aider les réfugiés et les populations déplacées

151. La consolidation de la paix en 2004 dans un certain nombre de pays ayant connu un conflit a encouragé le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Plus de 1,5 million de réfugiés ont bénéficié d'une aide dans le cadre d'opérations de rapatriement volontaire l'an passé, soit 35 % de plus qu'en 2003. Le HCR estime qu'en 2004 le nombre total de réfugiés est tombé à 9,2 millions, chiffre le plus faible depuis 1980. Ce chiffre ne comprend toutefois pas les quelque 4,2 millions de réfugiés palestiniens qui ont continué de bénéficier de l'aide et des services de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont 1,6 million environ vivent dans le territoire palestinien occupé. En dépit de la diminution du nombre de réfugiés, le nombre total de personnes dont s'occupe le HCR est passé de 17 millions à la fin de 2003 à 19,2 millions à la fin de 2004. Ce dernier chiffre comprend 4,8 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, une fraction du total mondial, car à l'échelle planétaire, on estime que 25 millions de personnes ont été déplacées dans leur pays du fait d'un conflit ou de violations des droits de l'homme.

152. L'an dernier, le nombre le plus important de retours a eu lieu en Afghanistan : plus de 940 000 en ne comptant que les réfugiés. L'amélioration de la situation économique et le succès des élections ont renforcé les interventions visant à assurer la réinsertion de plus de 4,1 millions de réfugiés et de personnes déplacées, qui étaient rentrés chez eux depuis la fin de 2001. Les programmes de déminage continuent de faciliter les retours et la fourniture d'une assistance en ouvrant des

voies d'accès essentielles aux communautés à risque. Se fondant sur une approche communautaire pour s'assurer un soutien local, l'UNICEF s'est employé à répondre aux besoins particuliers des enfants soldats rentrant chez eux. Plus de 4 000 soldats mineurs ont été démobilisés et réinsérés dans leur communauté grâce à des programmes combinant un enseignement non traditionnel, une formation professionnelle et un soutien psychosocial. En dépit des progrès réalisés, toutefois, quelque 160 000 personnes sont encore déplacées en Afghanistan du fait de l'insécurité ou de la sécheresse dans leur lieu d'origine. Environ un million d'Afghans vivent encore en République islamique d'Iran et 960 600 autres dans des camps au Pakistan. D'après un recensement effectué par le Gouvernement en février 2005, 1,9 million d'Afghans supplémentaires, dont certains sont sans doute des réfugiés, vivent dans des zones urbaines au Pakistan.

153. Les retours se sont également poursuivis en Afrique. Dans le cadre du programme de retours organisés du HCR, près de 90 000 Angolais sont rentrés chez eux en 2004, soit une augmentation de 43 000 personnes par rapport aux chiffres correspondants de 2003, ce qui porte le total à plus de 338 000 depuis la fin du conflit dans ce pays au premier trimestre de 2002. Au Burundi, quelque 90 000 réfugiés sont rentrés chez eux en 2004 dans le cadre des programmes de rapatriement assisté du HCR, ce qui a porté le nombre total de rapatriements de ce type à 226 000 depuis le début des programmes en avril 2002. Au Libéria, 269 000 réfugiés et personnes déplacées au total sont rentrés chez eux depuis octobre 2004. En Sierra Leone, le rapatriement des réfugiés est achevé. Quelque 270 000 réfugiés sont retournés chez eux depuis la fin du conflit. Environ 179 000 d'entre eux ont bénéficié de l'aide du HCR.

154. En Afrique de l'Est, la conclusion d'un accord de paix entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan a ouvert la voie à un nombre important de retours. À la mi-mars 2005, on estimait que 600 000 Soudanais étaient rentrés chez eux, dont 200 000 spontanément de pays voisins et 400 000 d'autres régions du Soudan. La sensibilisation aux dangers des mines et les opérations de déminage menées dans la région des monts Nouba ont facilité la réinstallation des rapatriés. Jusqu'à 550 000 réfugiés devraient rentrer dans les mois à venir des pays voisins, où le HCR les recense actuellement en vue d'un rapatriement organisé. Afin de continuer à fournir une protection et une assistance efficaces, le HCR a renforcé sa présence au Sud-Soudan.

155. L'optimisme engendré par le règlement du conflit au Sud-Soudan a toutefois été tempéré par la poursuite de la violence au Darfour, où plus de 1,6 million de personnes ont fui leur foyer depuis le début du conflit armé. Le HCR continue de subvenir aux besoins de plus de 200 000 réfugiés soudanais qui vivent dans 12 camps situés au Tchad. Grâce à une campagne menée par l'UNICEF, 81 000 enfants, aussi bien réfugiés que locaux, ont été vaccinés contre la rougeole.

156. Le conflit en Colombie continue de donner lieu à de nouveaux déplacements et plus de 138 000 Colombiens ont fui leur foyer l'an dernier en quête de sécurité dans d'autres régions du pays. Le règlement négocié du conflit semblant encore lointain, les perspectives de trouver des solutions durables aux problèmes d'environ 2 millions de déplacés et de plus de 40 000 réfugiés colombiens ne sont guère encourageantes. Sur une note plus positive, 20 gouvernements latino-américains ont célébré le vingtième anniversaire de la Déclaration de Cartagena en novembre 2004

et se sont engagés de nouveau à respecter les normes générales de protection des réfugiés qui y figurent.

157. Afin de renforcer les interventions en cas de déplacement interne, le Comité permanent interorganisations a publié en septembre 2004 des directives concernant la mise en œuvre de l'action concertée face aux situations de déplacement interne. Ces directives offrent des orientations aux coordonnateurs de l'aide humanitaire, aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies et définissent la marche à suivre pour la mise en œuvre de l'action concertée. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, par sa Division de l'action interinstitutions en faveur des personnes déplacées, a également poursuivi ses efforts pour soutenir la mise en œuvre efficace d'une action concertée.

158. Assurer la sécurité effective des réfugiés et des personnes déplacées reste une nécessité vitale, comme le montrent le massacre de 156 réfugiés congolais dans le camp de Gatumba, au Burundi, en août 2004 et la poursuite du recours à la violence sexuelle comme arme de guerre, par exemple au Darfour et dans l'Est de la République démocratique du Congo. L'initiative « Convention Plus » lancée en 2003 par le HCR pour compléter la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés a débouché sur la mise au point en 2004 d'instruments visant à davantage responsabiliser les États et à mieux répartir les charges au sein de la communauté internationale pour ce qui est de la protection des réfugiés. Ces instruments, comme le Cadre multilatéral d'accords sur la réinstallation, permettent de rendre la coopération internationale sur les problèmes liés aux réfugiés plus efficace.

159. Pour lutter contre la violence sexiste, le Comité permanent interorganisations a adopté en janvier 2005 une déclaration d'engagement sur les mesures visant à prévenir la violence sexiste, à fournir des soins appropriés aux survivantes et à faire en sorte que les auteurs aient à répondre de leurs actes. Le HCR confie de plus en plus à des femmes des postes de direction au sein des comités s'occupant des camps afin de mieux prévenir la violence sexiste et s'efforce également de faire davantage participer celles-ci aux évaluations de ses programmes afin d'améliorer les mesures de protection des femmes. De façon à mieux aider celles qui ont survécu à des violences sexistes, le HCR et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont lancé en République-Unie de Tanzanie un programme pilote de prophylaxie du lendemain. Le FNUAP a également mis au point un programme de formation à la gestion clinique des survivantes de viols.

160. L'incidence des violences sexuelles et sexistes a été extrêmement élevée en République démocratique du Congo. Afin de prévenir ce type d'incidents et de traiter les victimes, le Gouvernement belge et le système des Nations Unies ont lancé le premier programme global axé sur la santé, la réforme judiciaire, l'assistance psychosociale et l'appui pour l'obtention de moyens de subsistance. Ce projet quadriennal bénéficiera à 25 000 femmes, jeunes et enfants dans trois provinces et fera appel à la participation des ministères congolais clefs, de l'armée et de la police congolaises ainsi que d'ONG locales ayant acquis une expérience dans le domaine de la violence sexuelle. L'UNICEF a également élargi ses interventions de prévention de la violence sexuelle et son action corrective, fournissant une assistance à plus de 15 000 femmes et enfants ayant survécu à ce type de violence dans les zones les plus touchées de l'est du pays. Les activités portent toutefois principalement sur les mesures correctives. Il faut donc faire plus

en matière de prévention, de lutte contre l'impunité et de renforcement de la responsabilité.

Aide humanitaire

161. Les trois dernières années ont été des années turbulentes pour la communauté humanitaire, les conflits en Afghanistan, en Iraq et au Darfour et la catastrophe de l'océan Indien ayant mis à l'épreuve sa capacité de réagir de manière efficace et appropriée. Comme il faut s'attendre à ce que les crises de grande ampleur continuent à exiger plus de capacités, plus de qualité et une plus forte responsabilisation dans l'action humanitaire, les Nations Unies se doivent d'examiner et de renforcer leurs dispositifs, instruments et compétences. À cet effet, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a demandé que soit effectuée une étude du système international d'intervention humanitaire.

162. En Afrique, le conflit du Darfour, au Soudan, a entraîné le déplacement interne de plus de 1,6 million de personnes. Deux cent mille autres personnes ont dû franchir la frontière avec le Tchad. Les organismes des Nations Unies fournissent actuellement presque 28 000 tonnes de denrées alimentaires par mois à près de 2 millions de personnes et ont participé à des opérations destinées à donner accès à de l'eau potable à 850 000 personnes déplacées ainsi qu'à une vaste campagne de vaccination menée par le Gouvernement au Darfour qui a permis de protéger plus de 2 millions d'enfants de la rougeole. Un réseau d'alerte et d'intervention rapides a été établi dans l'ensemble du Darfour de façon à prévenir une éventuelle épidémie, et un appui est fourni en vue de la reprise dès que possible des activités agricoles, ainsi qu'en faveur des initiatives communautaires concernant la santé des animaux, de la réforme des politiques foncières et de la gestion des ressources naturelles. Un bureau d'information des Nations Unies sur les mines a été établi au Darfour afin d'aider les organismes humanitaires à mener leurs opérations dans des conditions de sécurité.

163. En Ouganda, en juin 2005, 2,1 millions de personnes déplacées se trouvant dans des zones d'installation dépendaient de l'aide alimentaire du PAM. L'UNICEF a apporté son appui pour la construction de 27 écoles provisoires dans des camps destinés aux personnes déplacées, formé 800 enseignants déplacés au soutien psychosocial et créé 18 centres de développement du jeune enfant. Le Fonds fournit également des abris d'urgence, des articles ménagers et un accès à l'eau potable et à des installations sanitaires à quelque 12 000 « migrants nocturnes », ces enfants qui quittent chaque soir les zones rurales vulnérables où ils habitent pour des villes plus sûres afin d'éviter d'être enlevés par l'Armée de résistance du Seigneur.

164. La plus importante épidémie de fièvre hémorragique de Marburg a touché la province d'Uige, dans le Nord de l'Angola, en mars. L'OMS et d'autres partenaires ont réagi rapidement afin de soutenir les efforts déployés par le Ministère angolais de la santé pour endiguer le dangereux virus. Au Libéria, l'UNICEF a contribué pour une large part au processus de désarmement, démobilisation et réinsertion des enfants qui avaient rejoint, de gré ou de force, les rangs des combattants. À ce jour, plus de 11 780 enfants ont bénéficié des programmes de démobilisation. La campagne de l'UNICEF en faveur du retour à l'école a également permis à plus de 600 000 élèves de reprendre leur scolarité et donné ainsi stabilité et espoir à de nombreuses communautés urbaines et rurales dans l'ensemble du pays. En

République démocratique du Congo, les programmes de secours actuels de la FAO contribuent à assurer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de presque 500 000 foyers agricoles touchés par le conflit. Pour ouvrir les marchés aux habitants des zones rurales, la FAO remet également en état des centaines de kilomètres de routes secondaires tandis que le PAM fournit des rations alimentaires à ceux qui travaillent sur ce projet.

165. Au Moyen-Orient, les organismes des Nations Unies collaborent avec le Ministère iraquien de la santé afin de remettre sur pied le système de santé dans le pays en réparant les installations essentielles, en reconstituant les stocks et en leur permettant de rouvrir leurs portes. Des professionnels de santé irakiens bénéficient actuellement d'une formation, des politiques et réglementations concernant la qualité de l'eau sont mises au point et les systèmes d'analyse de l'eau sont mis à jour. En outre, des projets concernant l'irrigation, les services vétérinaires, l'élevage et les industries artisanales, représentant quelque 60 millions de dollars des États-Unis, sont en cours d'exécution.

166. Dans la même région, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient poursuit son programme ordinaire d'assistance aux quelque 4,2 millions de réfugiés palestiniens enregistrés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. L'Office fait fonctionner 652 écoles fréquentées par environ 500 000 élèves, et 125 dispensaires, apporte une aide à 250 000 réfugiés pauvres, collabore avec 102 centres communautaires et exécute un important programme de microcrédit. Il continue également à fournir une aide d'urgence aux Palestiniens du territoire palestinien occupé, où les taux de pauvreté atteignent 70 %. En 2004, par exemple, l'Office a apporté une aide alimentaire à plus de 1,1 million de Palestiniens dans le territoire palestinien occupé. Il a aussi construit quelque 300 nouveaux abris dans le sud de la bande de Gaza, où les forces israéliennes avaient démolé plus de 730 abris. ONU-Habitat a également entamé un programme spécial d'établissements humains pour la population palestinienne. Malgré ces efforts, de nouveaux développements, tels que l'extension de la barrière israélienne en Cisjordanie, ont exacerbé la détérioration des conditions socioéconomiques de la population palestinienne.

167. Dans ces situations d'urgence et quelque 27 autres, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a fourni un appui aux équipes de pays des Nations Unies par l'intermédiaire des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de l'aide humanitaire. En 2004, le Bureau a contribué à la préparation et au lancement, en novembre, d'appels humanitaires globaux pour 18 crises. Dans le cadre de ces appels, l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires ont demandé 4,4 milliards de dollars pour couvrir les besoins en matière de secours immédiats et de redressement de quelque 35 millions de personnes. Six mois après le lancement de ces appels, toutefois, 38 % seulement des besoins avaient été satisfaits. Si l'on exclut le soutien généreux qui a fait suite à l'appel lancé pour les zones touchées par le tsunami, 24 % seulement des besoins ont été satisfaits pour le reste des appels. Sur les 14 appels concernant l'Afrique, huit avaient reçu, en mai 2005, moins de 20 % des sommes nécessaires.

168. La manière dont les besoins dus aux crises humanitaires sont financés influe sur la capacité qu'a le système des Nations Unies de réagir vite, efficacement et en respectant certains principes. Comme les événements qui ont eu lieu au cours de la

période à l'examen l'ont montré, il y a de nombreuses situations où les crises s'étendent ou s'aggravent rapidement, où il faut procéder sans délai à un déploiement de personnel dans des secteurs critiques ou encore où les besoins dans des situations d'urgence ou des secteurs négligés par les médias risquent de passer inaperçus mais exigent toutefois un appui substantiel. Un financement adéquat, prévisible et fourni dans les délais voulus met le système des Nations Unies mieux à même de disposer des capacités d'intervention nécessaires pour répondre aux besoins sur le terrain.

169. Le premier stade du relèvement est fréquemment insuffisamment financé, en particulier l'appui au renforcement des capacités des institutions nationales. Toute transition viable du conflit à la paix dépend toutefois de la remise en état rapide des capacités nationales qui ont été érodées par le conflit. Plusieurs des activités du PNUD sont axées sur ce stade. Par exemple, en Guinée-Bissau, le PNUD a aidé le Gouvernement à créer un fonds pour la gestion d'urgence de l'économie pour aider à payer temporairement les traitements des fonctionnaires, ce qui à son tour a permis au Gouvernement de stabiliser les secteurs prioritaires de l'administration publique et de recommencer à fournir les services sociaux.

Gestion des catastrophes naturelles

170. Le nombre et la gravité des catastrophes associées aux risques naturels continuent d'augmenter. D'après le Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, plus de 246 000 personnes ont été tuées entre avril 2004 et avril 2005 par des catastrophes naturelles. Environ 157 millions d'autres personnes ont été blessées, déplacées ou touchées de quelque autre manière. Quelque 100 milliards de dollars de dommages aux biens ont également été enregistrés, ce qui, dans de nombreux pays, a entamé les progrès réalisés non sans mal en matière de développement. Le changement climatique actuel, la dégradation de l'environnement, l'urbanisation sauvage et le fait que les systèmes d'atténuation des effets des catastrophes ne tiennent pas compte comme il convient de ces facteurs sont probablement à l'origine de l'accroissement tant du nombre que de la gravité de ces catastrophes.

171. Parmi les différentes catastrophes qui ont eu lieu l'an passé, le tremblement de terre et le tsunami du 26 décembre dans l'océan Indien ont été de loin les plus terribles. Au lendemain du tsunami, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a facilité la préparation et le lancement d'un appel interinstitutions « éclair » devant permettre de répondre aux besoins urgents de quelque 5 millions de personnes pendant six mois. Sur le milliard de dollars demandé, presque 90 % avaient fait l'objet d'annonces de contributions en mai 2005. Grâce à l'appui rapide et généreux des gouvernements et des citoyens de par le monde, la situation humanitaire immédiate dans les zones touchées s'est rapidement stabilisée. Aucune grande épidémie de maladies contagieuses ne s'est déclarée et les communautés touchées ont reçu l'aide alimentaire et autre dont elles avaient besoin. Les dommages importants causés aux infrastructures locales ont entraîné des retards au tout début. Toutefois, une vaste opération logistique a été rapidement mise en place grâce aux équipements militaires de plus de 17 pays, ce qui a permis aux autorités locales et aux organisations humanitaires d'aider les communautés touchées. Cette intervention a été l'une des plus complexes jamais menées par le PAM, qui s'est occupé de coordonner la logistique pour le compte du système des Nations Unies au

moyen d'une antenne logistique commune. Au bout de quelques jours, des hélicoptères apportaient sans relâche des denrées alimentaires sur la côte occidentale de Sumatra qui avait été durement touchée. Au 7 janvier, le PAM nourrissait 750 000 personnes à Sri Lanka; le 3 mai, son aide avait bénéficié à près de 1,9 million de personnes dans l'ensemble de la région et il avait fourni 90 000 tonnes de vivres. Le HCR a fourni des tentes, des bâches en plastique, des couvertures, du matériel de cuisine et d'autres articles ménagers à plus de 100 000 personnes à Sumatra et 160 000 à Sri Lanka.

172. Face au tsunami, l'OMS a coordonné une vaste évaluation interinstitutions des besoins en matière de santé le long de la côte occidentale d'Aceh. Des systèmes d'alerte rapide ont rapidement été mis en place dans les zones touchées et le Réseau mondial d'alerte et d'action en cas d'épidémie a été actionné. Les dispensaires, hôpitaux et laboratoires ont donné des chiffres hebdomadaires et des alertes quotidiennes concernant les maladies contagieuses. L'UNICEF a distribué des fournitures médicales d'urgence à 800 000 personnes et, à la mi-mai, fournissait de l'eau potable à 850 000 personnes. L'UNICEF et ses partenaires ont également construit et rénové des installations sanitaires pour 550 000 personnes. Quelque 400 000 enfants ont été vaccinés contre la rougeole et ont bénéficié de suppléments de vitamine A. L'UNICEF et ses partenaires ont également facilité l'enregistrement, la recherche et la réunification des enfants séparés de leur famille et non accompagnés. Grâce à la vigilance de la communauté internationale et des gouvernements touchés, les enfants ont pu être protégés de l'exploitation et du trafic.

173. Les opérations passent maintenant de la phase des secours à la phase du relèvement. Grâce aux contributions initiales du HCR dans certains pays et à l'appui d'ONU-Habitat, la mise au point de programmes de reconstruction de logements a commencé. La FAO aide les pays touchés à coordonner et planifier le relèvement des secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture et met l'accent sur le rétablissement de moyens de subsistance durables pour améliorer la sécurité alimentaire et les revenus. Afin de faciliter le relèvement, j'ai nommé un Envoyé spécial des Nations Unies pour l'après-tsunami qui s'efforce de continuer à mobiliser l'attention de la communauté internationale et de s'assurer sa collaboration au relèvement et à la reconstruction à long terme.

174. En Afrique, malgré toutes les alertes lancées neuf mois auparavant, une invasion de criquets pèlerins a touché 10 pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord à l'été 2004, menaçant des millions d'hectares de cultures. La FAO et les gouvernements des pays touchés ont monté une vaste opération de lutte contre le fléau, traitant plus de 12 millions d'hectares infestés pour protéger les récoltes.

175. Un certain nombre d'ouragans se sont abattus sur les Caraïbes entre août et octobre 2004, causant des dommages importants. L'ouragan Ivan, le plus puissant à avoir frappé la région en 10 ans, a endommagé 90 % des logements à la Grenade et fait 60 000 sans abri. L'ouragan Jeanne a touché Haïti, faisant quelque 1 500 morts. Trois cent mille autres personnes ont été blessées ou ont subi des dommages matériels. La FAO apporte son aide pour restaurer la production agricole et halieutique dans l'ensemble de la région en menant diverses interventions, notamment en réparant les bateaux de pêche, distribuant des outils, semences et engrais et remettant en état les infrastructures servant à l'irrigation. Le PNUD soutient également les efforts de relèvement dans cinq pays des Caraïbes. L'un des

principaux objectifs de cette aide est de s'assurer que les efforts de relèvement et de reconstruction tiennent compte des problèmes qui existaient avant la catastrophe et sont susceptibles d'y avoir contribué, notamment la construction dans des zones à haut risque avec des techniques de construction inappropriées.

176. La réduction des risques par une meilleure gestion des catastrophes se doit d'être un objectif essentiel de la communauté internationale. À cet effet, l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement japonais ont organisé à Kobe (Japon) en janvier dernier une Conférence mondiale sur la réduction des catastrophes. Cette conférence a débouché sur le « Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes ». La mise en application de ce cadre d'action constituera pour le système des Nations Unies, les gouvernements, les entités régionales et les ONG un défi majeur. Le Cadre prévoit un accroissement ciblé de l'aide publique au développement et des budgets nationaux afin de réduire les facteurs de risque sous-jacents. Le secrétariat de la Stratégie internationale de réduction des catastrophes coordonne les directives stratégiques afin de soutenir les efforts déployés sur le plan national et régional par le biais de la Cellule interorganisations pour la réduction des catastrophes.

177. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires poursuit ses efforts pour améliorer la gestion des catastrophes en renforçant sa participation aux équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe. De plus en plus, ces équipes comprennent des fonctionnaires chargés de gérer les situations d'urgence, qui viennent de pays exposés aux catastrophes. Cela permet au système des Nations Unies de renforcer les capacités d'intervention locales et de s'occuper de davantage de catastrophes plus rapidement. À titre d'exemple, au cours des ouragans qui ont frappé les Caraïbes en 2004, l'Organisation des Nations Unies a déployé quatre des équipes susmentionnées simultanément à la Grenade, en Haïti, dans les îles Caïmanes, à la Jamaïque et en République dominicaine; ces équipes étaient composées au total de 24 membres venant de 12 pays et organisations et travaillant dans trois langues. Quelques mois plus tard, à la suite du tsunami de l'océan Indien, cinq équipes d'évaluation se composant au total de 44 membres venant de 16 pays et de quatre organisations internationales ont été déployées en Indonésie, aux Maldives, en Somalie, à Sri Lanka et en Thaïlande. La gestion des catastrophes et les efforts de réduction des risques ont également été renforcés par le lancement, en décembre 2004, du site Web du système d'alerte rapide aux crises humanitaires (<www.hewswb.org>). Mis au point par le PAM pour le compte du Comité permanent interorganisations, le site permet au public d'avoir aisément accès aux analyses orientées vers l'alerte rapide et aux prévisions concernant toute une série de risques naturels.

178. Les événements récents ont montré que les catastrophes naturelles créent également des besoins en matière de protection pour les populations touchées, mais il s'agit là d'un domaine encore largement négligé. Par exemple, au lendemain du tsunami, on s'est inquiété d'un éventuel trafic des enfants rendus orphelins par la catastrophe. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'efforce de codifier les lois relatives aux catastrophes naturelles dans le cadre d'un projet sur le droit international des interventions lors de catastrophes. Pour le moment, toutefois, le cadre de protection offert aux victimes de catastrophes naturelles est moins développé que celui offert aux civils touchés par des conflits armés.

Protection des civils durant les conflits armés

179. Au cours de ces dernières années, la communauté internationale a pris de plus en plus conscience que dans de nombreuses crises humanitaires, l'aide matérielle utilisée pour sauver les vies et les moyens de subsistance n'était qu'un élément du soutien dont les populations touchées avaient besoin. Un certain nombre de crises – de nature régionale, comme en Afrique de l'Ouest, ou nationale comme au Darfour – s'étaient caractérisées par des problèmes au niveau de la protection des populations. Voulant remédier à la question, le système des Nations Unies, ses États Membres et la société civile ont accepté le fait que le cadre international existant devait être renforcé de façon qu'il soit possible de mieux faire face aux urgences complexes du monde d'aujourd'hui. À cette fin, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité ont adopté une série de résolutions demandant instamment aux États Membres et autres parties aux conflits de pleinement respecter les engagements internationaux qu'ils avaient pris en vertu du droit international humanitaire, du droit international des réfugiés et du droit international des droits de l'homme.

180. De plus en plus, le problème est de donner corps au cadre juridique et politique sur le terrain. Je suis heureux d'indiquer que des progrès importants ont été faits à cet égard au cours de la période à l'examen. Le Conseil de sécurité, par exemple, a de plus en plus tenu compte des questions de protection dans les mandats des missions de maintien de la paix. Qui plus est, le personnel et la structure de ces missions permettent désormais de mieux répondre aux besoins des populations en matière de protection. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a collaboré avec un certain nombre de pays qui sont ou ont été affectés par des conflits armés afin de trouver des approches communes à la création de conditions plus sûres pour les civils. En Ouganda, par exemple, le Gouvernement, les organisations humanitaires, les parties touchées, l'armée et la société civile sont convenus d'adopter une ligne de conduite commune et de prendre des mesures conjointes ou complémentaires afin d'améliorer la protection des civils. Cette décision a permis de procéder à des changements positifs et spécifiques sur le terrain dans le nord de l'Ouganda et notamment d'améliorer l'accès du personnel humanitaire aux populations. Un dialogue similaire s'est engagé dans le nord du Caucase face aux problèmes de protection des civils au lendemain du conflit.

181. Des événements récents ont également souligné l'importance qu'il y a à collaborer avec les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales sur les questions de protection. Au Darfour, par exemple, les femmes qui ramassaient du bois de feu autour des villages devenaient de plus en plus vulnérables au viol et aux violences sexuelles au fur et à mesure que le conflit s'aggravait. L'Union africaine, qui a collaboré avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur les questions de protection, a placé des observateurs et des soldats le long des chemins qu'empruntaient ces femmes, contribuant ainsi à la diminution du nombre de viols et d'agressions.

182. Le soutien apporté aux gouvernements dans les efforts qu'ils déploient pour renforcer leurs structures judiciaires et entreprendre une réforme du secteur de la sécurité est essentiel à la consolidation des progrès réalisés en matière de protection au cours de la crise. Dans le cadre de son programme d'intervention d'urgence au Darfour, le PNUD a collaboré avec des organisations non gouvernementales locales et internationales afin de former plus de 1 400 personnes dans la région, notamment

des magistrats, des membres d'ONG soudanaises et des personnels de sécurité. Cette formation comprend une initiation aux normes internationales concernant les droits de l'homme et le droit pénal, le droit humanitaire, l'intégration des questions de genre dans la justice, la protection des enfants et les codes de conduite.

Chapitre IV

L'ordre juridique international et les droits de l'homme

Évolutions dans le domaine des droits de l'homme

183. Comme suite à mon rapport de septembre 2002 intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387 et Corr.1), et à la décision 2, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a mis plus fortement l'accent sur le renforcement des dispositifs nationaux de défense des droits de l'homme, si bien qu'à la faveur, en particulier de la coopération avec les équipes de pays des Nations Unies dotées de moyens accrus, son intervention dans les pays s'est fait mieux ressentir. Continuant de fournir des services de coopération technique et des services consultatifs dans toutes les parties du monde, il a privilégié la mise au point de plans d'action nationaux en matière de droits de l'homme, l'éducation, et le renforcement des institutions nationales des droits de l'homme.

184. À sa session de 2005, la Commission des droits de l'homme a convenu d'autoriser les institutions nationales des droits de l'homme accréditées à se prononcer, dans les limites de leur mandat, sur tous les points de son ordre du jour. C'est là une évolution importante qui rehausse le statut et l'efficacité des institutions nationales au sein du système international des droits de l'homme.

185. En vue de lutter contre les violations des droits de l'homme et d'encourager à mieux les défendre, le HCDH a continué de réaliser des missions de contrôle et d'établissement des faits. Le 10 avril 2005, le Haut Commissaire aux droits de l'homme et le Gouvernement du Royaume du Népal ont signé un accord portant création au Népal d'un bureau du HCDH doté d'un large mandat : défendre et promouvoir les droits de l'homme, y compris en menant des activités de contrôle dans l'ensemble du pays. Le Haut Commissaire soumettra des rapports analytiques périodiques sur la situation des droits de l'homme dans le pays à la Commission des droits de l'homme, à l'Assemblée générale, et à moi-même.

186. Au Soudan, dans le cadre d'un plan d'action de 90 jours d'urgence des Nations Unies, le HCDH a déployé des observateurs des droits de l'homme au Darfour à la mi-août 2004. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1564 (2004), a autorisé la création d'une commission d'enquête internationale sur le Darfour, qui a reçu du HCDH un appui technique et administratif. La Commission m'a remis son rapport contenant ses conclusions le 25 janvier 2005.

187. Le HCDH a appuyé la Commission d'enquête en Côte d'Ivoire, créée en vertu de l'Accord de Linas-Marcoussis, à la demande du Gouvernement ivoirien et du Conseil de sécurité formulée dans la déclaration de son Président (S/PRST/2004/17), en date du 25 mai 2004. La Commission a remis son rapport en décembre 2004. En octobre, la Commission Vérité et Réconciliation de Sierra Leone, qui a pleinement bénéficié de l'appui du HCDH, a soumis son rapport au Président de la Sierra Leone. Le HCDH continue d'apporter un appui à l'application des recommandations de la Commission.

188. Les mécanismes des procédures spéciales de la Commission des droits de l'homme ont continué de concourir puissamment à la défense des droits de l'homme, la Commission ayant été saisie d'une centaine de rapports concernant

diverses questions de droits de l'homme, plus d'un millier de communications confidentielles ayant été adressées aux gouvernements de quelque 140 pays pour suite à donner d'urgence, cependant que des personnes mandatées par la Commission séjournaient dans 40 pays dans le cadre de leurs activités d'établissement des faits.

189. La Commission des droits de l'homme a établi, à sa soixante et unième session, de nouvelles procédures spéciales concernant l'utilisation de mercenaires, les questions des minorités, les droits de l'homme et la solidarité internationale, les droits de l'homme et les sociétés transnationales, la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la lutte contre le terrorisme, et la situation des droits de l'homme au Soudan. Elle a également adopté, à l'issue de travaux qui ont duré 15 ans, les Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire. L'expert indépendant de la Commission chargé de la question « droits de l'homme et impunité » a également actualisé l'Ensemble de principes pour la protection et la promotion des droits de l'homme par la lutte contre l'impunité.

190. Les travaux des organes d'experts institués par les traités relatifs aux droits de l'homme sont toujours d'une importance critique. Entre août 2004 et juillet 2005, le Comité des droits de l'homme, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, le Comité des droits de l'enfant, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et le Comité contre la torture ont examiné les rapports de 94 États parties. Les organes conventionnels continuent d'harmoniser leurs méthodes de travail et de rechercher les moyens d'aider les États parties à honorer les engagements de principe qu'ils ont pris et à présenter les rapports prescrits. Au cours de l'année passée, les organes conventionnels ont également adopté plus de 100 décisions et constatations sur des cas divers.

191. Si la soixante et unième session de la Commission des droits de l'homme a attiré plus de 3 000 participants, dont – nombre jamais atteint – 88 hauts responsables gouvernementaux qui sont intervenus lors du débat de haut niveau, la politisation des débats de la Commission et la méconnaissance de certains cas de violations graves des droits de l'homme ne laissent de préoccuper. Étant donné le vif intérêt suscité par la question de la réforme, la Commission a consacré une séance informelle aux dispositions de mon rapport intitulé « Dans une liberté plus grande » traitant des droits de l'homme. Les États Membres de tous les groupes régionaux et les organisations non gouvernementales se sont diversement prononcés sur mes propositions, en particulier celle tendant à la création d'un nouveau conseil des droits de l'homme.

192. À la suite de la parution du rapport en question, le HCDH a soumis, le 20 mai 2005, un plan d'action qui propose une stratégie pour renforcer et mieux recentrer ses travaux. Mettant l'accent sur la mise en œuvre, le HCDH s'emploie à mieux s'armer pour un programme de dialogue et de concertation effectifs avec les pays, reposant notamment sur des compétences géographiques et thématiques renforcées, une présence élargie dans les régions et sous-régions et des bureaux de pays plus nombreux. Défendre les droits de l'homme et donner aux populations les moyens de décider de leur sort seront les principaux objectifs du HCDH qui assumera le rôle de chef de file pour traduire dans la réalité le discours sur les droits de l'homme.

La Cour pénale internationale

193. Dans sa résolution 58/318 du 13 septembre 2004, l'Assemblée générale a approuvé l'Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Cour pénale internationale, tel qu'approuvé par l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale le 7 septembre 2004. Entré en vigueur le 4 octobre 2004, l'Accord organise la coopération entre l'ONU et la Cour, le but étant d'aider celles-ci à s'acquitter effectivement de leurs responsabilités respectives.

194. Aux termes de l'Accord, l'Organisation des Nations Unies s'engage à coopérer avec la Cour, compte dûment tenu des responsabilités et compétences que lui confère la Charte et sous réserve de ses règles. À la demande de la Cour ou du Procureur, l'Organisation des Nations Unies peut fournir des informations et des documents qui intéressent les travaux de la Cour. En outre, l'ONU peut convenir de faire bénéficier la Cour d'autres formes de coopération et d'assistance. L'Accord prévoit également la conclusion d'arrangements complémentaires pour l'application de ses dispositions. L'ONU a déjà prêté assistance au Bureau du Procureur à plusieurs occasions en vertu de tels arrangements.

195. Lorsqu'elle a approuvé l'Accord, l'Assemblée générale a en outre décidé que la Cour pénale internationale pourrait assister et participer à ses travaux en qualité d'observateur. Tous les frais occasionnés à l'ONU pour l'application de l'Accord lui seront intégralement remboursés.

196. Par sa résolution 1593 (2005), le Conseil de sécurité, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte, a décidé « de déférer au Procureur de la Cour pénale internationale la situation au Darfour depuis le 1^{er} juillet 2002 ». Comme suite à cette décision, j'ai communiqué plusieurs pièces au Procureur, dont un pli scellé contenant une liste de suspects que j'avais reçue du Président de la Commission d'enquête internationale pour le Darfour (voir par. 186).

Tribunaux pénaux internationaux

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

197. Pendant la période considérée, le Tribunal a continué de prendre des dispositions de nature à lui permettre d'accomplir son mandat d'ici à 2010. Il a commencé à renvoyer des affaires aux États de l'ex-Yougoslavie. Dix demandes concernant 18 accusés sont pendantes. La création de la Chambre des crimes de guerre à la Cour de Bosnie-Herzégovine en 2005 est venue renforcer les moyens de juger les crimes de guerre dans la région. De plus, des dossiers d'enquête ont été transférés au Procureur de Bosnie-Herzégovine. Aux fins du renvoi d'affaires à des tribunaux locaux, l'article 11 *bis* du Règlement de procédure et de preuve a été modifié. Les articles 98 *bis* et 124 du Règlement l'ont également été.

198. Au 23 juin 2005, six procès concernant neuf accusés étaient en cours devant les chambres de première instance. À cette date, 30 autres dossiers intéressant 51 accusés en étaient à la phase préparatoire au procès. Les chambres de première instance ont rendu trois jugements au total, la Chambre d'appel ayant rendu quatre arrêts. Au 23 juin 2005, 58 personnes étaient détenues au quartier pénitentiaire du Tribunal et 21 personnes étaient en liberté provisoire. Le Tribunal a transféré trois

condamnés au Danemark, en Espagne et au Royaume-Uni pour qu'ils y purgent leur peine. Vingt-trois accusés ont été appréhendés par le Tribunal entre octobre 2004 et avril 2005, ce qui constitue un record. De ce fait, le nombre d'accusés non encore appréhendés a été ramené à 10. Néanmoins, parmi eux se trouvent encore des personnalités comme Radovan Karadžić et Ratko Mladić, en fuite depuis près de 10 ans. La coopération de la communauté internationale, et en particulier des États de l'ex-Yougoslavie, demeure essentielle pour traduire les accusés en justice. Néanmoins, le Tribunal continue de s'atteler à l'accomplissement de son mandat, qui est de faire en sorte que les 163 accusés soient tous jugés.

Tribunal pénal international pour le Rwanda

199. Un nombre sans précédent de procès sont en cours devant les chambres de première instance plus sollicitées que jamais. L'intervention des neuf juges *ad litem* siégeant aux côtés des neuf juges permanents et l'aménagement d'une quatrième salle d'audience financée par les Gouvernements norvégien et britannique expliquent que le Tribunal ait continué de gagner en efficacité. Des jugements ont été rendus dans les dossiers concernant 25 accusés et 25 autres accusés passent en jugement. Deux de ces procès, qui concernent 10 accusés, en sont au stade de la présentation des preuves à décharge. Dans un autre procès intéressant quatre accusés, tous les témoins à charge ont été entendus. Seize détenus attendent d'être jugés, leur procès devant s'ouvrir dès que les chambres de première instance seront en mesure d'en connaître. Pendant la période considérée, la Chambre d'appel a rendu trois arrêts concernant quatre accusés et de nombreuses décisions interlocutoires.

200. Le Bureau du Procureur a terminé ses enquêtes sur les auteurs présumés de crime de génocide, et devrait saisir les Chambres pour confirmation des derniers actes d'accusation vers le milieu de l'année 2005. Le renvoi d'affaires devant des juridictions nationales a commencé, le Procureur ayant déféré en février 2005 au Gouvernement rwandais 15 dossiers en cours d'instruction. De plus grands efforts sont faits pour localiser et appréhender les fugitifs. Le Groupe de localisation des fugitifs du Bureau du Procureur a été réorganisé et renforcé, et son mode opératoire révisé. Un programme a été institué pour renforcer la coopération avec les États grâce aux contacts pris par le Procureur avec les autorités de pays divers.

201. Le Greffe continue d'appuyer efficacement les procédures judiciaires en assurant le service des autres organes du Tribunal et des équipes de défense. Il s'assure également le concours d'États et d'institutions internationales pour pourvoir au bon déroulement des procédures, concluant avec des États et des institutions des accords qui lui permettent de financer des activités non prévues au budget ordinaire, de pourvoir au transport et à la sécurité des témoins, et de trouver des établissements d'exécution des peines.

Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone

202. Au seuil du quatrième anniversaire de l'ouverture du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, tous les neuf accusés en détention à Freetown sont devant le juge. Le 17 janvier 2005, trois juges ont été nommés à la seconde Chambre de première instance, et le procès dans l'affaire du Conseil révolutionnaire des forces armées a débuté le 7 mars. Pendant ce temps, la première Chambre de première instance continue d'alterner les procès concernant les Forces de défense civile et le

Revolutionary United Front, ouverts les 3 juin et 5 juillet 2004, respectivement. Deux autres affaires sont toujours en instance. On n'est pas encore parvenu à localiser Johnny Paul Koroma, Président du Conseil révolutionnaire des forces armées. Charles Taylor a démissionné de son poste de président du Libéria le 31 août 2003 et se trouve depuis lors au Nigéria.

203. En octobre 2004, le Tribunal spécial a adopté une stratégie de fin de mandat, qu'il a présentée au Conseil de sécurité le 24 mai 2005. Le Greffier a signé avec deux pays des accords aux fins de l'exécution de peines et est en négociation avec un certain nombre d'autres pays. Le Tribunal continuera de mener certaines « activités résiduelles » lorsqu'il aura cessé d'exister sous sa forme et avec ses moyens actuels.

204. À ce jour, le Tribunal spécial a reçu de 33 États environ 54,9 millions de dollars de contributions volontaires sur un budget quadriennal s'établissant à 104 millions de dollars. Afin de compléter les contributions volontaires insuffisantes, j'ai demandé une subvention de 40 millions de dollars maximum pour l'exercice biennal 2004-2005. L'Assemblée générale, dans sa résolution 59/276, m'a autorisé à engager des dépenses d'un montant maximum de 20 millions de dollars afin de compléter les ressources financières du Tribunal spécial pendant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2005. Dans mon rapport du 18 avril 2005 (A/59/534/Add.4), j'ai proposé une subvention supplémentaire de 13 millions de dollars maximum pour financer les six premiers mois de la quatrième année de fonctionnement du Tribunal jusqu'en décembre 2005, et j'ai fait part de mon intention de proposer une subvention supplémentaire de 7 millions de dollars maximum pour le Tribunal en 2006. L'Assemblée générale, par sa résolution 59/204, du 22 juin 2005, a approuvé un engagement de dépenses de 13 millions de dollars maximum pour la période du 1^{er} juillet 2005 au 31 juillet 2005.

Asseoir l'état de droit

205. Le 6 octobre 2004, le Conseil de sécurité a consacré une séance publique à l'examen de mon rapport sur l'état de droit et la justice transitionnelle dans les sociétés en situation de conflit ou sortant d'un conflit (S/2004/616). Le Conseil a souligné combien il était important et urgent de rétablir la justice et l'état de droit dans les sociétés qui sortent d'un conflit, non seulement pour les aider à surmonter les effets des exactions commises dans le passé, mais aussi pour favoriser la réconciliation nationale et empêcher la reprise du conflit. Il a précisé qu'il importait d'adapter les solutions à chaque situation et, ce qui est plus important encore, d'associer les acteurs locaux. Ainsi a-t-il insisté sur la nécessité d'envisager toute la panoplie des mécanismes de justice transitionnelle, au-delà des tribunaux. Enfin, concrètement, le Conseil a prié instamment le Secrétariat de faire des propositions pour l'application des diverses recommandations pratiques figurant dans mon rapport.

206. Au cours de l'année passée, j'ai continué d'œuvrer pour prendre les dispositions nécessaires à l'entrée en vigueur de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement royal du Cambodge concernant la poursuite, sous l'empire du droit cambodgien, des auteurs des crimes commis sous le Kampuchea démocratique. En décembre 2004, j'ai envoyé une troisième mission de planification

à Phnom Penh pour achever de déterminer les besoins probables des chambres extraordinaires.

207. Le 28 mars, j'ai convoqué une conférence d'annonce de contributions dans le but d'obtenir les 43 millions de dollars nécessaires pour financer les engagements de dépenses souscrits par l'Organisation des Nations Unies dans l'Accord et j'ai reçu suffisamment de contributions et d'annonces de contribution pour permettre à l'Organisation d'honorer ses engagements. C'est ainsi que le 28 avril, j'ai informé le Gouvernement cambodgien que l'Organisation des Nations Unies avait réuni les conditions juridiques nécessaires à l'entrée en vigueur de l'Accord, et l'Accord est entré en vigueur le lendemain.

208. Le Gouvernement burundais ayant demandé au Conseil de sécurité d'établir une commission d'enquête judiciaire internationale comme prévu dans l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi, j'ai chargé une mission d'évaluation d'examiner l'opportunité et la faisabilité de la création d'une telle commission internationale en vue d'établir la vérité et de traduire en justice les responsables des crimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis au Burundi depuis l'indépendance. La mission d'évaluation a recommandé l'établissement d'un double mécanisme : un mécanisme non judiciaire sous la forme d'une commission Vérité et un mécanisme judiciaire prenant la forme d'une chambre spéciale intégrée à l'appareil judiciaire burundais.

209. En ce qui concerne le Soudan, conformément à la résolution 1564 (2004) du Conseil de sécurité, j'ai chargé une commission d'enquête internationale sur les informations faisant état de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme par toutes les parties au Darfour, de déterminer également s'il y a eu génocide et d'identifier les auteurs de ces violations de sorte que les responsables soient amenés à répondre de leurs actes. Dans son rapport (S/2005/60), la Commission a conclu que les crimes commis au Darfour ne constituaient pas un génocide, les qualifiant de crimes contre l'humanité. Elle a recommandé que le Conseil de sécurité défère la situation au Darfour devant la Cour pénale internationale.

210. S'agissant du Timor-Leste, le 11 janvier 2005, j'ai chargé une commission indépendante d'experts d'examiner la poursuite des violations graves des droits de l'homme commises au Timor-Leste en 1999 et d'évaluer les progrès accomplis par le Tribunal spécial des droits de l'homme de Jakarta et par le Groupe des crimes graves et les chambres spéciales des crimes graves de Dili. La Commission, qui a bénéficié de l'appui du HCDH, a remis son rapport le 26 mai 2005.

211. En vue de promouvoir la légalité internationale et d'encourager une plus large participation au cadre conventionnel multilatéral, en 2000, j'ai institué une « Cérémonie des traités » annuelle. En mars, j'ai invité les gouvernements à participer à la cérémonie de cette année – « Thème 2005 : faire face aux défis mondiaux » – qui aura lieu durant la réunion plénière de haut niveau lors de la soixantième session de l'Assemblée générale. Pendant la période considérée, trois nouveaux traités multilatéraux sont venus s'ajouter aux 506 traités en vigueur dont je suis dépositaire. En outre, 11 traités relatifs à l'environnement, à la santé, aux télécommunications et aux transports sont entrés en vigueur.

212. Une réunion d'experts organisée par l'Université des Nations Unies en coopération avec le Bureau des affaires juridiques a conclu que la rudesse de

l'actualité pouvait parfois occulter les progrès réalisés dans le domaine de la justice pénale internationale. Il y a 15 ans, aucun dirigeant n'aurait eu des raisons de redouter des poursuites pénales internationales. Aujourd'hui, aucun dirigeant ne peut plus compter sur l'impunité. C'est là une avancée extraordinaire accomplie en un laps de temps remarquablement court au regard de l'histoire.

Affaires juridiques

213. À sa cinquante-neuvième session, l'Assemblée générale a adopté par consensus la Convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens (résolution 59/38), et la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire (résolution 59/290), cette dernière convention marquant une avancée considérable dans le sens du renforcement de l'arsenal juridique international contre le terrorisme. En outre, le 8 mars, l'Assemblée générale a approuvé la Déclaration des Nations Unies sur le clonage des êtres humains (résolution 59/280), concluant ainsi l'examen d'une question extrêmement complexe inscrite à son ordre du jour depuis 2001.

214. En ce qui concerne le droit de la mer, à sa sixième réunion, le processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer a examiné la question des pêches et de leur contribution au développement durable. À sa réunion de janvier 2005, le Réseau des océans et des zones côtières, mécanisme général de coopération interinstitutions concernant les océans, a créé quatre cellules chargées, entre autres questions, de la catastrophe du tsunami et de la biodiversité marine au-delà des juridictions nationales. L'établissement d'une nouvelle équipe de développement des capacités, qui a mis au point un manuel de formation sur l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et la présentation de demandes à la Commission des limites du plateau continental, a aussi été une importante initiative.

215. Au cours de l'année passée, le Bureau des affaires juridiques a continué de donner des avis juridiques et d'apporter une assistance juridique concernant diverses activités de l'Organisation. S'agissant de la présence de l'Organisation des Nations Unies en Iraq, il lui a donné des avis sur des questions découlant du bombardement du Bureau de l'ONU à Bagdad le 19 août 2003; la liquidation du Programme pétrole contre nourriture, y compris des questions concernant la Commission d'enquête indépendante; et les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq. En ce qui concerne les opérations de maintien de la paix de l'ONU en général, le Bureau a continué de donner des avis et d'apporter une assistance à l'occasion de l'interprétation et de l'exécution des mandats, de l'élaboration des règles d'engagement, et de la négociation et de l'application des accords sur le statut des forces.

216. La Division du droit commercial international a aidé à adopter un guide législatif sur le droit de l'insolvabilité, qui a pour objet d'aider les pays à établir des systèmes équitables et transparents pour les faillites commerciales. Sur le plan interne, le Bureau a facilité une étude globale des conditions générales des contrats de l'ONU; a aidé à mettre au point des principes généraux pour l'acceptation de biens et de services fournis à titre gratuit; a établi des directives sur l'utilisation des ressources en matière de technologies de l'information et de la communication et l'utilisation des données obtenues au moyen de ces technologies; a révisé le

règlement financier de certains fonds des Nations Unies; et a représenté le Secrétaire général devant le Tribunal administratif des Nations Unies.

Chapitre V

Gestion

Administration et gestion

217. L'Organisation cherche systématiquement à améliorer les services qu'elle fournit et a pris des mesures pour obtenir des résultats plus probants dans tous les domaines, mettant l'accent sur la responsabilisation au moyen d'un meilleur suivi des résultats et meilleures méthodes d'établissement de rapports. Soucieuse de tendre vers une plus grande transparence en rendant compte de façon plus rigoureuse de la suite donnée aux recommandations des organes de contrôle et en analysant les décisions du Tribunal administratif, elle a rationalisé les fonctions du Département de la gestion.

218. Le Sommet des champions du Pacte mondial parrainé par l'Organisation en juin 2004 a mis en évidence la situation paradoxale dans laquelle le Secrétariat se trouvait du fait que ses propres pratiques administratives ne cadraient pas totalement avec les principes énoncés dans le Pacte mondial. Le Département de la gestion a donc chargé un groupe de travail d'apporter des changements à la gestion des relations avec les fournisseurs et à la gestion des installations et d'évaluer diverses mesures pratiques concernant les placements des fonds de pension et les politiques de gestion des ressources humaines en vue de concilier la responsabilité fiduciaire, les règlements de l'Organisation et les principes énoncés dans le Pacte mondial.

219. L'Organisation s'est dotée de moyens accrus et a pris des mesures pour assurer la sécurité et la sûreté du personnel et des biens des Nations Unies. La décision la plus marquante sur le plan institutionnel a consisté à procéder à une évaluation interne et à des consultations approfondies avec les États Membres, qui ont abouti à l'unification des fonctions de sécurité dans le cadre du nouveau Département de la sûreté et de la sécurité. Un plan de sécurité a été élaboré et appliqué au Siège de l'Organisation, des cartes d'identité infalsifiables comportant un hologramme ont été distribuées, un plan de gestion des crises a été adopté dans tous les lieux d'affectation et des pellicules antiéclats ont été posées sur les fenêtres du bâtiment du Secrétariat et dans les bâtiments annexes à New York.

220. Plusieurs exercices de sécurité, dont une évacuation complète des bâtiments, ont été organisés afin d'adapter et de valider le Plan opérationnel de gestion des crises en vigueur au Siège. La mise en conformité du Siège avec les normes minimales de sécurité opérationnelle devrait s'achever cette année. Sachant que la sécurité va au-delà de mesures concrètes de prévention, l'Organisation a financé la formation de 40 fonctionnaires et des équipes de coordination du dispositif de sécurité chargées de la sécurité dans leur lieu d'affectation. Les services d'appui sociopsychologique ont effectué des missions de formation à la gestion du stress dans 34 pays et conseillé individuellement 3 500 fonctionnaires et personnes à charge.

Services communs d'appui

221. L'Organisation s'attache à réduire les coûts en obtenant des remises sur les quantités commandées et en réorganisant les opérations de façon à réaliser des gains d'efficacité. Le tout nouveau réseau interinstitutions pour les accords relatifs aux voyages recommande de tirer parti de l'accord signé avec une grande compagnie

aérienne internationale; les petits lieux d'affectation ont ainsi pour la première fois la possibilité d'obtenir des remises. L'Administration postale des Nations Unies a commencé à vendre ses produits philatéliques et d'autres services en ligne et est parvenue à réaliser un bénéfice pour la première fois depuis 1994; ses recettes devraient encore augmenter à mesure qu'elle conforte sa nouvelle image.

Informatique et télématique

222. L'infrastructure de réseau longue distance a été modernisée dans le bâtiment du Secrétariat et les plans de modernisation des installations électriques dans les bâtiments annexes ont été achevés. Au premier trimestre de 2005, le Siège et les bureaux extérieurs étaient prêts à se servir des nouveaux moyens ainsi mis à leur disposition pour renforcer leur coopération à moindre coût. Une fois les travaux de modernisation terminés, l'Organisation commencera à fédérer ses fonctions administratives, qui sont actuellement décentralisées et dupliquées dans tous les bureaux extérieurs. Avec la création du Comité d'examen des projets relatifs aux initiatives dans le domaine de l'informatique et de la télématique, tous les bureaux sont tenus de justifier les investissements qu'ils se proposent de faire et de veiller au respect des normes techniques. Les informaticiens de l'Organisation ont remanié l'intranet du Secrétariat afin de permettre aux différentes unités administratives de partager l'information sans avoir besoin de connaissances techniques spécialisées, l'objectif étant de tendre vers plus d'efficacité.

Gestion des ressources humaines

223. Le Secrétariat continue à approfondir et à généraliser les principes de la réforme de la gestion des ressources humaines. Il prête une attention plus soutenue à la répartition géographique et à l'équilibrage des effectifs entre hommes et femmes, à l'harmonisation des conditions d'emploi du personnel déployé dans les missions, à la rationalisation des procédures administratives et à l'amélioration des systèmes informatiques de gestion des ressources humaines, tels que le système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-PAS) et le système Galaxy de gestion en ligne des nominations et affectations. La coopération entre les organismes sur les questions concernant le VIH/sida a permis de proposer des séances d'information sur le lieu de travail au personnel du Secrétariat, des fonds, des programmes et des institutions spécialisées. L'Organisation s'est dotée d'un programme à l'intention des femmes exerçant des fonctions de direction et d'outils de formation qui montrent comment améliorer l'efficacité des gestionnaires et des départements.

224. Le Secrétariat encourage la mobilité. Il a notamment engagé sur ce thème une campagne de communication de grande envergure, facilité des réaffectations volontaires, examiné les moyens de concilier travail et vie privée et mis au point des règles d'organisation des carrières. Il a adopté des plans d'action touchant les ressources humaines dans 26 départements et services et analysé la délégation des attributions de gestion des ressources humaines dans six départements et services, deux tribunaux et trois opérations de maintien de la paix.

Plan-cadre d'équipement

225. L'Organisation a beaucoup travaillé pour dresser les plans, planifier les travaux de construction et attribuer l'espace dans la perspective de la rénovation des

bâtiments du Siège, opération devenue urgente et inévitable, mais plusieurs des hypothèses sur lesquelles sont fondés le plan-cadre d'équipement et le calcul des coûts, telles qu'approuvées par l'Assemblée générale en 2000, ont été remises en question par des facteurs politiques et financiers. La remise en état des bâtiments ne peut se faire qu'une fois que l'Organisation aura trouvé des locaux provisoires comprenant des salles de conférence pour héberger son personnel et ses opérations, telles que les services du Secrétariat, mais le site prévu à l'origine est semble-t-il indisponible. L'Organisation examine actuellement un certain nombre d'autres options. Dans l'intervalle, l'Assemblée générale est saisie d'une décision concernant un prêt de 1,2 milliard de dollars que le pays hôte propose d'accorder à l'Organisation ainsi que d'une demande par laquelle je sollicite l'autorisation de conclure un accord qui donnerait toute latitude à l'Organisation pour souscrire un emprunt et utiliser les fonds ainsi obtenus.

Gestion financière

226. L'Organisation réorganise ses procédures budgétaires de façon à les rendre plus logiques et à faciliter notablement la planification à long terme. Le projet de budget pour 2006-2007 et le nouveau plan-programme biennal sont étroitement liés. Le plan et le budget ont ainsi pu être harmonisés et simplifiés grâce à l'utilisation du même cadre logique de budgétisation axée sur les résultats pour le plan-programme et le projet de budget. Les directeurs de programme ont continué de trouver sur les pages Web consacrées au budget les principaux éléments de planification et les principales données budgétaires dont ils avaient besoin.

227. L'exercice budgétaire 2004/05 se caractérise par l'emploi d'indicateurs de succès et de produits plus aisément mesurables dans les budgets des opérations de maintien de la paix et par une corrélation plus étroite entre les cadres de résultats et les ressources demandées. Pour la première fois, les budgets des opérations de maintien de la paix montrent comment les effectifs (contingents militaires, forces de police et personnel civil, soit en moyenne 69 % des ressources totales), se répartissent entre les différentes composantes. L'Organisation a justifié les écarts concernant les ressources humaines par des éléments précis des cadres de résultats. Elle a également établi des produits mesurables pour chacune des grandes catégories de dépenses opérationnelles de la composante Appui, telles que les installations, les transports terrestres, les transports aériens, l'informatique, les transmissions.

228. Dans un autre domaine qui touche aussi les missions, on a achevé la première phase d'un projet de gestion des liquidités qui consiste à informatiser les fonctions de décaissement. Les systèmes informatiques ont été modernisés et interconnectés pour être utilisés avec les comptes bancaires du Siège à l'étranger qui reposent sur le réseau SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication). La Trésorerie a également pris un ensemble de mesures pour aider les missions de maintien de la paix à réduire les frais bancaires locaux, à trouver de nouvelles modalités de convoyage des fonds dans les zones de mission par le personnel des Nations Unies et à réduire les primes d'assurance des espèces en transit.

229. Les services du Secrétariat chargés de la comptabilité et des états de paie se sont attachés à mieux répondre aux besoins des fonctionnaires. Ils ont amélioré les techniques d'examen et de regroupement des données afin de faciliter l'établissement de la version définitive des états financiers consolidés et ont adopté de nouveaux systèmes de remboursement d'impôt et d'avance fiscale trimestrielle.

Situation financière

230. La situation financière de l'Organisation demeure très précaire. Malgré une diminution des montants dus au titre du budget ordinaire et des tribunaux internationaux en 2004, le montant des contributions non acquittées reste élevé, alors même que le versement des quotes-parts fait partie des obligations légales des États Membres. L'Organisation a donc dû puiser dans ses réserves et a été contrainte de reporter le remboursement de montants dus aux États Membres qui fournissent des contingents et du matériel aux opérations de maintien de la paix. Elle a également dû financer périodiquement certaines activités prévues au budget ordinaire ou au budget des tribunaux ou de certaines opérations de maintien de la paix au moyen de fonds prélevés sur le budget d'opérations de maintien de la paix dont les comptes sont clôturés. Par définition, il s'agit d'une pratique peu souhaitable et les fonds disponibles dans ces comptes sont limités et s'amenuisent à mesure qu'ils sont restitués aux États Membres. La solution aux problèmes financiers de l'Organisation consiste pour les États Membres à honorer leurs obligations financières intégralement et ponctuellement.

Sécurité du personnel des Nations Unies

231. Le personnel des Nations Unies continue à faire face dans l'exercice de ses fonctions à de graves menaces, dont l'intensité va souvent croissant. En Afghanistan, par exemple, il est la cible d'enlèvements, d'assassinats et d'attentats à la bombe. Des fonctionnaires des Nations Unies victimes d'une prise d'otages en octobre et en novembre 2004 en Afghanistan ont finalement été libérés. En novembre 2004, la dégradation de la situation en Côte d'Ivoire a contraint l'Organisation à rapatrier les familles des fonctionnaires et à évacuer le personnel non essentiel. En février 2005, neuf Casques bleus ont été brutalement assassinés à Bunia (République démocratique du Congo). Au cours de l'année écoulée, le personnel humanitaire est intervenu dans des situations à haut risque pour aider le Darfour (Soudan) à sortir de la crise. Les arrestations, les prises d'otages, les meurtres et le pillage des produits de première nécessité témoignent de l'instabilité qui règne dans la région.

232. Je me suis de longue date attaché à renforcer les dispositifs de sécurité de l'Organisation, et cela a abouti à la création du Département de la sûreté et de la sécurité, chargé d'assurer la protection de plus de 100 000 membres du personnel des Nations Unies et de quelque 300 000 personnes à charge, dans plus de 150 lieux d'affectation de par le monde. Le rapport que j'ai présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session sur le thème du renforcement et de l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies a reçu l'aval de l'Assemblée dans sa résolution 59/276, par laquelle elle a décidé de créer le Département de la sûreté et de la sécurité avec effet à partir du 1^{er} janvier 2005. Le nouveau Département est dirigé par un Secrétaire général adjoint et regroupe l'ancien Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, le Service de la sécurité et de la sûreté et la composante sécurité du Département des opérations de maintien de la paix.

233. Le Département de la sûreté et de la sécurité est chargé d'orienter l'action du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, de l'appuyer sur le plan opérationnel et de le superviser afin de faciliter l'exécution des programmes et activités du système des Nations Unies dans les meilleures

conditions de sécurité et d'efficacité possibles. Le Secrétaire général adjoint, qui a pris ses fonctions en février 2005, veille à ce que tout soit fait pour que les principaux éléments du Département soient en place et opérationnels avant le début de la soixantième session de l'Assemblée générale. Le but premier est de donner au Département les moyens opérationnels voulus pour aider les organismes des Nations Unies à s'acquitter de leur mandat dans les lieux les plus difficiles de la planète.

234. Dans sa résolution 59/276, l'Assemblée générale a prévu des mesures pour renforcer la sécurité et la sûreté des organismes des Nations Unies, notamment la mise en place de dispositifs de sécurité dans tous les lieux d'affectation, et a souhaité que les différentes structures chargées des questions de sécurité soient regroupées dans le Département de la sûreté et de la sécurité. Les changements structurels en cours à l'Organisation ont trait à la création d'un groupe de la politique de sécurité, de la planification et de la coordination, d'un groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi et d'une section de la normalisation et de la formation et au renforcement du Groupe de gestion du stress traumatique. Les moyens administratifs du Département seront étoffés avec la création d'un service administratif. Le Département comprend une Division des services de sûreté et de sécurité, dont la mission est de conseiller les principaux lieux d'affectation et les commissions régionales sur les plans général et opérationnel et de coordonner les fonctions de protection rapprochée. Une Division des dispositifs régionaux dotée d'une capacité renforcée d'évaluation des menaces et des risques et d'un centre de communications fonctionnant 24 heures sur 24 aidera les organismes des Nations Unies à assurer leur sécurité.

Responsabilité et contrôle

235. À l'issue de son examen quinquennal du Bureau des services de contrôle interne, l'Assemblée générale a adopté dans sa résolution 59/272 des mesures qui visent à rendre le Bureau plus indépendant et à renforcer son mécanisme d'établissement de rapports. Ces mesures, qui viennent s'ajouter à ma décision d'instituer un comité de surveillance de la gestion et à d'autres initiatives de renforcement de l'intégrité, de la responsabilité et du contrôle, offrent une base solide pour améliorer les structures de contrôle interne de l'Organisation. Le Bureau des services de contrôle interne a également participé à l'élaboration des premières directives tendant à protéger quiconque dénonce des irrégularités. Ces directives prévoient, entre autres, la création d'un bureau de déontologie auquel on pourrait signaler toute tentative de représailles ou menace à l'encontre de plaignants ou de témoins qui prêtent leur concours à une enquête.

Suivi, évaluation et conseils de gestion

236. Le Bureau des services de contrôle interne a continué à renforcer ses fonctions de suivi et d'évaluation dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, notamment en proposant des séances de formation et en publiant un manuel d'évaluation sur ses pages Web. Il a institué un groupe de travail du service de l'évaluation à l'échelle du Secrétariat, qui a présenté des propositions à la Vice-Secrétaire générale concernant le renforcement et le suivi de l'exécution et de l'évaluation des programmes, lesquelles ont été reprises dans le rapport du Bureau à l'Assemblée générale (A/60/73), établi en collaboration avec le Corps commun d'inspection.

237. Dans son évaluation d'ONU-Habitat (E/AC.51/2005/3), le Bureau a recommandé de réduire la portée du programme et d'améliorer la gestion de certaines de ses activités. Il a également procédé à une évaluation du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture (E/CN.4/2005/55) et à une évaluation thématique pilote, consacrée aux liens entre les activités du Siège et les activités sur le terrain en vue de réduire la pauvreté (E/AC.51/2). Le Bureau a continué à offrir des conseils de gestion et a notamment aidé le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à améliorer son système de créneaux pour la soumission des documents. Ne disposant que de ressources modestes, il n'a pu ni apporter certaines améliorations au Système intégré de suivi ni organiser des séances de formation à l'intention du personnel en poste dans les bureaux extérieurs.

Audit interne

238. Le Bureau a procédé à quelque 160 audits et présenté sept rapports à l'Assemblée générale sur de nombreuses questions intéressant les opérations de maintien de la paix, la sûreté et la sécurité, la procédure de recours interne, l'achat de services aériens pour le compte des missions de maintien de la paix, le plan-cadre d'équipement, l'informatique, les activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, les bibliothèques des Nations Unies et l'indemnité de subsistance (missions).

239. Après l'attentat à la bombe contre les locaux des Nations Unies à Bagdad, le Bureau a consacré un audit général approfondi à la gestion de la sécurité au Siège et dans 20 missions (A/59/702). Le Service des opérations de maintien de la paix a procédé à un certain nombre d'audits, en particulier pour ce qui était des procédures de passation de marchés, des pourcentages de postes vacants et de la discipline dans diverses missions. Une étude de gestion consacrée à la procédure de recours au Siège, à Genève, à Vienne et à Nairobi (A/59/408) a permis de conclure que l'on pourrait rationaliser la procédure et ainsi accélérer les recours dans la plupart des lieux d'affectation. Des audits des opérations de secours organisées par le HCR au Burundi, au Tchad et au Soudan ont montré qu'il fallait améliorer la passation de marchés et la gestion en général. Les ressources modestes du Bureau ne lui ont pas laissé la possibilité d'entreprendre des audits opérationnels horizontaux, par exemple un audit des activités des organismes des Nations Unies portant sur la lutte contre le VIH/sida ou l'amélioration de la condition de la femme.

Investigations

240. Le Bureau a été saisi de 560 demandes et a établi 91 rapports d'enquête, dont 20 sur des cas d'exploitation et d'abus sexuels à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). L'Assemblée générale a dit combien il importait d'adopter une stratégie globale pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. À l'issue de l'examen qu'elle a consacré au rapport du Bureau sur le renforcement de la fonction d'investigation de l'Organisation des Nations Unies (A/58/708), l'Assemblée générale a confié au Bureau la responsabilité des enquêtes sur les cas de faute grave, notamment les cas d'exploitation et d'abus sexuels, et m'a demandé d'instituer une procédure administrative faisant obligation aux directeurs de programme d'informer le Bureau des allégations de faute

professionnelle (voir résolution 59/287 de l'Assemblée générale). Comme je l'ai déjà indiqué, j'ai pris la décision de ne tolérer aucun manquement.

241. Le Bureau a utilisé au mieux ses modestes ressources afin d'enquêter sur les affaires d'exploitation sexuelle à la MONUC, d'offrir des services de liaison à la Commission d'enquête indépendante présidée par Paul Volcker et de réduire le nombre d'affaires en souffrance concernant les opérations de maintien de la paix.

Renforcer l'Organisation

242. Comme je l'ai indiqué l'an dernier, l'essentiel des mesures de réforme envisagées dans le programme que j'avais proposé en 2002 pour aller plus loin dans le changement ont été opérées : les résultats en sont tangibles : le budget-programme pour l'exercice 2004-2005 a été entièrement révisé, le cycle de planification et de budgétisation est désormais plus court et plus rationnel, on a réduit le nombre des rapports et des réunions, et les droits de l'homme occupent une plus grande place dans les travaux des équipes de pays des Nations Unies. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire dans nombre d'autres domaines. C'est là une des raisons pour lesquelles j'ai lancé, en 2005, un programme de réforme du Secrétariat à deux volets, l'un consistant en des mesures qui sont appliquées résolument sous ma responsabilité et l'autre en des mesures qui s'insèrent dans les propositions générales faites dans mon rapport intitulé « Dans une liberté plus grande », dont sera saisie la Réunion plénière de haut niveau, en septembre. Prises ensemble, ces mesures témoignent – je l'espère – de ma volonté d'améliorer sans cesse l'Organisation et de lui donner les moyens de faire face aux exigences du XXI^e siècle.

243. La nouvelle phase de la réforme intervient à un moment on ne peut plus critique pour l'ONU. Des problèmes d'organisation sans précédent ont mis en évidence les dysfonctionnements du Secrétariat. Je mets en chantier un ensemble de mesures modestes, mais importantes, d'application immédiate, dont la plupart devraient être intégralement appliquées d'ici au mois de septembre. Conçues dans leur majorité avant que les problèmes mis au jour au cours de l'année écoulée aient été décelés, certaines de ces mesures tendent spécialement à répondre aux préoccupations exprimées dans les réponses du personnel au questionnaire sur l'intégrité à l'ONU et dans les recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur le programme « pétrole contre nourriture ». Schématiquement, elles peuvent être rangées dans quatre grandes catégories correspondant aux objets suivants :

- Améliorer la performance de la haute direction;
- Renforcer les dispositifs de contrôle et de responsabilisation;
- Faire respecter la déontologie;
- Accroître la transparence.

244. Le Conseil de gestion, instrument interne de coordination et d'échange d'informations que j'ai créé après mon entrée en fonctions s'est, du fait de sa taille, révélé inadapté comme outil de décision rapide. C'est pourquoi j'ai institué deux comités de haut niveau restreints – l'un chargé de l'élaboration des politiques et l'autre des questions relatives à la gestion et à la réforme. J'ai également institué un

système beaucoup plus transparent de sélection des nouveaux cadres supérieurs de l'Organisation, celle-ci se faisant désormais selon une procédure ouverte suivant des critères préétablis. Par ailleurs, je mets en place un système d'orientation mieux structuré qui permette aux hauts fonctionnaires de bien s'imprégner du dispositif général que constituent les règles, règlements, codes de conduite et systèmes de gestion de l'Organisation.

245. Sachant également qu'il est bon que chacun réponde de ses choix et décisions, j'ai créé un Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires, chargé d'évaluer systématiquement la performance des hauts fonctionnaires et de me conseiller sur les mesures correctives à prendre, le cas échéant. Par ailleurs, je constitue un nouveau comité de contrôle qui aura pour mission de veiller à ce qu'il soit donné suite, aux échelons supérieurs de l'Organisation, aux recommandations des divers organes de contrôle.

246. Les fonctionnaires s'étant plaints au sujet de l'équité et de l'intégrité à l'Organisation lors de l'enquête sur l'intégrité menée en 2004, une série de mesures ont été prises pour mieux faire respecter la déontologie. Premièrement, j'institue une politique rigoureuse de protection des dénonciateurs d'abus pour donner aux fonctionnaires la possibilité de signaler en toute liberté tous manquements à la déontologie sans craindre de représailles. Deuxièmement, l'Organisation impose promptement les sanctions disciplinaires voulues contre quiconque est convaincu d'abus sexuel. Parallèlement, elle entreprend d'améliorer la formation, d'imposer un code de conduite uniforme, d'établir de véritables mécanismes de dépôt des plaintes et d'analyser les besoins en matière de détente et de loisirs du personnel des missions en activité. Enfin, la déclaration de situation financière exigée des hauts fonctionnaires sera plus complète, les dispositions du code de conduite devant être mieux diffusées.

247. Pour ce qui est de la transparence, l'Organisation se donne une politique claire et cohérente régissant l'accès aux différentes catégories d'informations qu'elle produit, l'idée étant d'accroître la transparence de ses travaux tout en préservant la confidentialité lorsque la situation l'exige. On entreprend également de valider le système d'achats de l'Organisation de sorte qu'il réponde aux normes mondiales les plus strictes et de définir des directives relatives en matière de fourniture de biens ou services à titre gracieux.

248. Parallèlement, j'espère que les décisions issues de la Réunion plénière de haut niveau de septembre permettront de renforcer fondamentalement le Secrétariat. Dans mon rapport du mois de mars 2005 (A/59/2005), je propose trois réformes essentielles qui, si elles sont approuvées, contribueront grandement à rendre l'Organisation plus efficace et plus efficiente. La première proposition tend à ce que les États Membres examinent tous les mandats remontant à plus de cinq ans et envisagent de les supprimer. La deuxième, qui est intrinsèquement liée au réexamen des mandats, tend à offrir un programme ponctuel de départs anticipés aux fonctionnaires dont les compétences et le profil ne sont plus en adéquation avec les besoins nouveaux du Secrétariat. Enfin, je demande à l'Assemblée générale d'autoriser un examen exhaustif des règles qui gouvernent la matière budgétaire et les ressources humaines au Secrétariat. Il s'agit là, à mon avis, de réformes qui s'imposent de longue date et qui, opérées comme il se doit, contribueraient puissamment à moderniser l'Organisation de sorte qu'elle réponde mieux aux attentes placées en elle.

Chapitre VI

Partenariats

Communication

249. L'année écoulée a été assurément difficile pour les responsables de la communication à l'ONU et, même si l'image de l'Organisation a été mise à mal dans certains États Membres, je pense que nos organes de communication se sont montrés plus agiles et que nos spécialistes en la matière ont su parer avec brio à toute éventualité.

250. Dans mon dernier rapport annuel, je disais que 2003 avait été une année de consolidation pour le Département de l'information. Le recentrage du Département et les autres modifications que j'avais apportées à sa structure ont été certainement mis à l'épreuve du jugement de l'opinion publique. Il était indispensable de lui donner les moyens de mobiliser des ressources rapidement et efficacement pour traiter les sujets prioritaires, ce dont il est désormais bien doté. Tout au long de l'année écoulée, le Département a fourni des conseils, un appui et des informations sur une multitude de dossiers urgents, le but étant de rendre compte au public des efforts que nous déployons pour résoudre les problèmes de gestion au Siège et sur le terrain.

251. En présence de crises diverses et de critiques acerbes et souvent injustes, le Département a renforcé ses activités de suivi des médias et sa capacité de réaction. Il a lancé plusieurs initiatives pour faire échec aux informations fallacieuses diffusées dans les médias, une cellule de crise, composée de hauts fonctionnaires de mon Cabinet, du Bureau du porte-parole et du Département de l'information, ayant été créée. Cette cellule fixe désormais des priorités journalières qui guident non seulement les réactions de l'Organisation face aux questions posées par les médias, mais aussi les campagnes de sensibilisation à des sujets internationaux importants.

252. Guidés par cette stratégie, les principaux porte-parole font connaître les vues de l'Organisation par des interventions à la télévision et à la radio et par voie de tribunes, d'interviews et de lettres dans les gros titres de la presse écrite. Désormais, nous communiquons principalement à nos partenaires de la société civile toutes informations de nature à leur permettre d'associer les citoyens à des débats sur des questions prioritaires. Par ailleurs, les centres d'information des Nations Unies s'emploient à faire en sorte que notre message soit entendu dans le monde entier en donnant des interviews et en insérant des articles dans les organes de la presse locale.

253. Je suis de plus en plus convaincu que l'Organisation doit mieux s'employer à informer systématiquement son personnel de ce qu'elle fait pour faire connaître les enjeux et répondre aux critiques qui nous sont adressées, et le Département de l'information a joué un grand rôle à cet égard en améliorant les procédures de communication interne, en inaugurant un nouveau site Web, intitulé « Hot Issues, Cold Facts » sur l'intranet de l'ONU, ainsi qu'en établissant, à l'intention des fonctionnaires en poste au Siège et sur le terrain, des dossiers d'information sur des questions importantes.

254. Tout au long de l'année, le Département de l'information a appuyé les actions que l'Organisation mène pour promouvoir la tolérance et la compréhension,

notamment dans le cadre de trois séminaires importants consacrés à des manifestations particulières de l'intolérance. Le premier sur l'antisémitisme, intitulé « Désapprendre l'intolérance », tenu en juin 2004, a mis en lumière un problème majeur sur lequel le Département a de nouveau attiré l'attention en 2005 en accueillant une grande exposition de l'organisme israélien Yad Vashem (Institut commémoratif des héros et des martyrs de l'Holocauste), parallèlement à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la commémoration de l'anniversaire de la libération des camps de la mort. Le deuxième séminaire, consacré à l'islamophobie, a été l'occasion d'un débat enrichissant par un aréopage d'experts d'obédiences religieuses et politiques très diverses.

255. Le Département s'est également donné pour priorité de tenir la société civile informée de l'entreprise de revitalisation et de réforme en cours à l'Organisation des Nations Unies et, dans la mesure du possible, de faire en sorte qu'elle y soit associée et ce, en faisant connaître les diverses propositions formulées dans les rapports que j'ai commandés ou préconisés, notamment le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, et celui du projet Objectifs du Millénaire « Investir dans le développement ». À la suite de la parution de mon propre rapport intitulé « Dans une liberté plus grande », en mars 2005, le Département a entrepris spécialement de sensibiliser les acteurs de la société civile à ses recommandations, l'idée étant de les associer véritablement à l'examen en cours.

256. Comme je l'ai déjà dit, je considère que les activités de développement des Nations Unies doivent s'articuler autour des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Département a non seulement diffusé des informations sur les manifestations importantes organisées dans ce contexte, comme le Sommet des champions du Pacte mondial et la réunion de Maurice sur le développement durable des petits États insulaires en développement, mais il a aussi collaboré avec le Bureau de la Campagne Objectifs du Millénaire pour organiser cette nouvelle initiative qui vise à mobiliser un appui en faveur de la réalisation des objectifs en confectionnant un emblème spécial et le slogan « Une promesse à tenir ».

257. Les objectifs du Millénaire pour le développement et le rôle que la société civile est appelée à jouer dans leur réalisation étaient au cœur des débats de la cinquante-septième conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales qui a eu lieu en septembre 2004 et à laquelle ont participé 2 000 représentants d'organisations non gouvernementales venus du monde entier. On attend encore plus de participants pour la Conférence de 2005 qui sera axée sur la revitalisation de l'architecture du système international dans laquelle l'ONU occupe une place centrale.

258. Sachant que l'Organisation doit s'assurer l'adhésion du public à une époque où elle est plus que jamais sollicitée pour des opérations de maintien de la paix, le Département de l'information a élaboré, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix, des stratégies pour renseigner les États Membres, les décideurs et le public de l'état des opérations des Nations Unies. Le Siège de l'ONU a dépêché des spécialistes de la communication dans les missions de maintien de la paix avec pour mission d'examiner leurs programmes d'information, d'évaluer les ressources nécessaires et de déterminer le type d'assistance du Siège qui leur permettrait le mieux de jouer un rôle efficace dans l'exécution du mandat qui leur est confié. Des campagnes d'information visant à faire savoir au personnel

des Nations Unies, aux pays fournisseurs de contingents et aux Casques bleus que je suis fermement résolu à prévenir tous comportements inacceptables de la part des agents de maintien de la paix ont également été organisées et des documents d'information sur les normes de conduite diffusés dans toutes les missions.

259. Un programme de formation pilote organisé en 2004 à l'intention du personnel des services d'information des missions de maintien de la paix ayant été couronné de succès, il en a été organisé un deuxième en mai 2005. Il s'agit ainsi de donner à l'Organisation les moyens de mener des campagnes d'information efficaces lors de la mise en place de nouvelles missions. J'ai l'intention de poursuivre ce programme de formation afin de doter l'ONU d'une équipe de spécialistes de l'information polyvalents et bien formés.

260. Je continue d'examiner le réseau des Centres d'information des Nations Unies en vue de les rendre plus performants. À en juger par les divers obstacles majeurs rencontrés, il apparaît que d'autres régions ne pourront pas être dotées de centres régionaux semblables à celui de l'Europe occidentale. J'ai donc recalibré les propositions que j'avais formulées en 2004 et retenu une nouvelle solution qui consiste à rationaliser le réseau des centres en fonction des impératifs d'une stratégie de communication [voir le rapport que j'ai présenté au Comité de l'information (A/AC.198/2005/3)]. J'attends de l'Assemblée générale qu'elle se prononce sur cette nouvelle solution.

261. Les intérêts de l'Afrique continuent de figurer au premier plan des priorités du Département de l'information, sa publication remodelée *Afrique Renouveau* atteignant désormais plus d'un million de personnes (dans sa version anglaise ou française) et deux nouveaux programmes radiophoniques spécialement consacrés à l'Afrique étant venus s'ajouter à son programme ordinaire.

262. Les partenariats établis avec les nouveaux médias et la société civile jouent un rôle déterminant dans les efforts que le Département déploie pour mieux faire connaître ses produits. En vertu d'un arrangement négocié au cours de l'année écoulée, l'Association internationale des recteurs d'université assurera dorénavant la distribution des programmes radiophoniques de l'ONU dans 100 universités sur ses 700 affiliées dans le monde entier, d'ici à la fin de 2005.

263. Le Département a également tissé de nouveaux partenariats avec des stations de radio et de télévision, des réseaux câblés et des sociétés de production audiovisuelle du monde entier. Grâce à l'un de ces partenaires, des films vidéo d'actualités réalisés par l'ONU sont transmis chaque jour par satellite à plus de 500 organismes de radiodiffusion de par le monde. À l'heure actuelle, une bonne partie des séquences enregistrées sur le terrain qui sont distribuées en vertu de cet arrangement sont produites par l'UNICEF et d'autres organismes, mais les moyens techniques du Département ayant été accrus, cette collection devrait être complétée progressivement par des reportages vidéo provenant des missions de maintien de la paix. Par ailleurs, le nouveau système de stockage numérique désormais en service devrait permettre de rendre des photographies de qualité professionnelle et à haute résolution accessibles par le site Web de l'ONU.

264. Continuant d'attirer l'attention sur des sujets vitaux négligés par les médias, le Département a publié sa seconde liste annuelle de « Dix sujets dont le monde n'entend pas assez parler ». Cette liste répertoriait des situations d'urgence humanitaire préoccupantes et des situations postconflituelles précaires, mais aussi

des réalités encourageantes sur les droits de l'homme, la santé et le développement. Le vif intérêt porté par la presse à cette initiative et l'écho favorable qu'elle a trouvée auprès des États Membres et d'autres entités montrent qu'elle est devenue un instrument précieux pour appeler l'attention des médias et du monde entier sur des questions pressantes d'intérêt mondial.

265. Le site Web de l'ONU continue de se développer et compte maintenant près d'un million de pages d'information dans les six langues officielles, qui sont consultées chaque jour par des utilisateurs du monde entier, soit une augmentation de 50 % par rapport à 2002. On a fait un pas important dans la voie du multilinguisme sur ce site en rendant le Système de diffusion électronique des documents accessible au public sur le Web. Quiconque a accès à l'Internet peut désormais consulter les documents officiels dans les six langues officielles.

266. L'Internet devenant une source d'information de plus en plus importante, le Département continue de renforcer son principal portail d'information en ligne. Le *Centre de nouvelles ONU*, qui présente des reportages d'actualité sur les activités de l'ONU, donne aisément accès à une multitude de sources connexes. Le *Centre de nouvelles*, l'un des lieux les plus fréquentés du site Web de l'ONU, est fréquemment cité comme source d'information par les grands organes de presse. La liste des abonnés au service d'information connexe par courrier électronique ne cesse de s'allonger, tout comme celle des sites d'organes d'information qui ont établi des liens directs avec le *Centre*.

267. La diffusion sur le Web des manifestations qui ont lieu à l'ONU fait désormais partie intégrante des activités quotidiennes de l'ONU. Le Département assure non seulement la retransmission journalière des séances de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et des points de presse de mon Porte-parole, mais aussi des conférences hors Siège, permettant ainsi à des millions de personnes d'avoir immédiatement accès aux travaux des organes délibérants de l'ONU. De surcroît, les enregistrements sont désormais archivés sur le Web et plus de 10 000 séquences vidéo stockées dans ces archives sont consultées chaque jour.

268. À en juger par les nombreuses demandes d'interviews et la couverture médiatique dont il a été l'objet, la première, en avril 2005, de *The Interpreter*, film mettant l'Organisation en vedette, a eu l'effet escompté, à savoir faire mieux connaître l'ONU.

269. L'Organisation a continué de s'ouvrir aux établissements d'enseignement au cours de l'année écoulée, tissant de nouveaux partenariats avec des universités et d'autres écoles, si bien que le nombre de candidats aux visites guidées organisées au Siège est revenu en 2004 au niveau d'avant le 11 septembre 2001, soit 360 000 personnes, 42 % de ces visiteurs étant des élèves et étudiants. À l'occasion du soixantième anniversaire de l'Organisation, le Département de l'information lance de nouvelles campagnes visant à encourager les écoles à visiter l'ONU et à s'associer à ses activités par d'autres moyens créatifs.

270. Le site Web de l'ONU réservé aux élèves, le « Cyberschoolbus », a été retenu comme l'un des 101 meilleurs sites destinés aux enseignants. Il consacre désormais le site Web le plus détaillé aux objectifs du Millénaire pour le développement, spécialement conçu pour un public jeune. Il comporte également un nouveau programme, *GA Newsflash*, qui informe les jeunes de l'évolution des travaux de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Les documentaires et la

documentation Web du programme primé intitulé *L'ONU travaille* sont également distribués aux écoles et aux éducateurs.

271. La réforme en cours de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld tend à susciter une culture de la gestion des connaissances dans tout l'Organisation, à accroître l'efficacité et à aligner les activités, services et produits de la bibliothèque sur les buts et objectifs de l'Organisation.

Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

272. Le partenariat réussi entre le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et la Fondation des Nations Unies est entré dans sa huitième année en mars 2005. Entre sa création en 1998 et la fin de 2004, il a permis de financer à hauteur de 637 millions de dollars 324 projets intéressant 122 pays et 37 entités du système des Nations Unies. Le montant cumulatif du cofinancement assuré par d'autres partenaires – donateurs multilatéraux et bilatéraux, par exemple – s'est établi à 237 millions de dollars, soit plus du tiers du montant total. Les domaines retenus étaient les suivants : santé des enfants, population et femmes, diversité biologique, énergie renouvelable et changements climatiques, et paix, sécurité et droits de l'homme.

273. Le partenariat entre le Fonds et la Fondation a continué de privilégier l'allocation de subventions et la diffusion d'informations sur les programmes et projets de l'ONU et ses activités en général. La Fondation reste une tribune majeure au service de la cause de l'Organisation, notamment du rapprochement entre l'ONU et les États-Unis. Ses contributions peuvent être affectées à des fins autres que celles auxquelles les ressources ordinaires de l'Organisation peuvent l'être – favorisant ainsi l'innovation et l'esprit créatif. Les subventions de contrepartie de la Fondation aidant, de nouveaux partenaires sont disposés à collaborer et les partenaires actuels font corps avec l'ONU dans des causes comme l'assistance humanitaire d'urgence et la prévention du VIH/sida.

274. S'inspirant d'initiatives novatrices diverses, la Fondation des Nations Unies, la Coalition for Environmentally Responsible Economies et le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux ont organisé, en mai 2005, le deuxième Sommet des investisseurs institutionnels sur le risque climatique. Cette rencontre a été, pour des gestionnaires internationaux de caisse de retraite, responsables politiques et cadres d'entreprise et trésoriers – qui, ensemble gèrent des portefeuilles d'une valeur de plus de 5 000 milliards de dollars –, des représentants d'organisations non gouvernementales et des hauts fonctionnaires des Nations Unies, l'occasion d'examiner le lien qui existe entre risque climatique et responsabilité fiduciaire. À l'issue de cette rencontre, les participants ont lancé un appel à gérer le risque climatique et à saisir les possibilités.

275. L'intérêt croissant qu'ils portent aux activités de l'ONU pousse le secteur privé et les fondations à envisager de nouer de plus en plus de partenariats avec les organismes des Nations Unies : ainsi, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux reçoit en moyenne, par semaine, cinq demandes sérieuses de sociétés, de fondations, de philanthropes, d'établissements universitaires et de la société civile. Le Fonds fait désormais fonction de centre d'échange d'informations sur les possibilités de partenariat aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a aidé à tisser des alliances

novatrices avec diverses institutions, fondations et sociétés, dont Domini, Vodafone et la Chambre de commerce des États-Unis. Il a rapproché les producteurs du film *Hotel Rwanda*, la Fondation pour les Nations Unies et le PNUD, et créé le Fonds international pour le Rwanda, afin de promouvoir le relèvement du pays et la réconciliation nationale, grâce aux bénéfices réalisés par le monde du cinéma et du spectacle.

276. En décembre 2004, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux a accueilli une réunion des membres du Centre européen des fondations, dont l'objet était de renforcer la collaboration entre les fondations européennes et l'ONU. Il a également lancé l'initiative Power Users of Information and Communication, en collaboration avec le Centre de recherche pédagogique afin de mobiliser le savoir-faire technologique des jeunes du monde entier. À la suite du tsunami survenu dans l'océan Indien, la Fondation pour les Nations Unies a versé un montant de 5 millions de dollars prélevé sur ses ressources de base et, aidé en cela par le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, a mobilisé un montant supplémentaire de 35 millions de dollars auprès de partenaires divers, y compris la Croix-Rouge américaine.

277. L'Année internationale du sport et de l'éducation physique (2005) a été pour le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux l'occasion de promouvoir des projets sur le terrain mettant le sport au service du développement, tout en continuant de prêter son concours à mon Conseiller spécial pour le sport au service du développement et de la paix.

Services d'appui aux projets

278. L'an 2004 a été une nouvelle année de transition et de redressement pour le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Le réaménagement de la structure du Bureau s'est poursuivi, le but étant de le rapprocher de ses clients, un vaste programme tendant à assainir sa situation financière, améliorer sa structure de contrôle interne et rationaliser son système de gestion et ses moyens technologiques de façon à répondre à l'évolution des besoins des clients et du marché de manière économique et efficace ayant été mis en route. De plus en plus sollicité, l'UNOPS a notamment reçu des demandes de services de gestion de projets d'appui à des activités de programme complexes et ambitieuses dans les situations d'après conflit et de transition. Sa clientèle s'est encore diversifiée, le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP ayant approuvé des résolutions étendant la vocation de l'UNOPS à l'appui aux banques de développement régionales et sous-régionales et aux gouvernements des pays d'accueil s'agissant de la prestation de services aux programmes d'infrastructure et de travaux publics.

279. En 2004, l'UNOPS a obtenu de nouveaux contrats d'une valeur de 739 millions de dollars, soit le plus gros volume d'acquisitions depuis 1998. La valeur des projets exécutés en 2004 s'est chiffrée à 495 220 000 dollars, les recettes s'élevant à 45 270 000 dollars et les dépenses à 57 080 000 dollars. Outre les dépenses d'administration, les dépenses couvrent les investissements non renouvelables liés au lancement d'un nouveau programme de gestion des ressources, ATLAS, mis en œuvre conjointement par le PNUD/FNUAP et l'UNOPS, et celles

liées aux initiatives de réforme tendant à faire du Bureau une entité financièrement viable et centrée sur le client.

Partenariats avec la société civile et le monde des entreprises

280. Depuis la création de l'ONU, il y a 60 ans, la société civile a toujours été pour elle un partenaire essentiel, au niveau des pays, à l'occasion de l'acheminement d'une assistance humanitaire ou au niveau mondial en ce que la société civile est partie aux débats intergouvernementaux, conférant ainsi à l'évidence une légitimité, un sens de sa mission et une transparence plus grands à l'action de l'Organisation.

281. La prodigieuse multiplication des organisations de la société civile, qui ont extraordinairement gagné en influence ces 20 dernières années, m'a amené à créer le Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile, qui a pour mission d'analyser les rapports entre l'Organisation et la société civile, d'en tirer des enseignements et de recommander les moyens de la resserrer. Le Groupe a présenté son rapport en juin 2004 (A/58/817 et Corr.1).

282. J'ai publié un rapport (A/59/354) en septembre 2004, à la suite de celui du Groupe que j'ai recommandé à l'attention de l'Assemblée générale en formulant des recommandations spécifiques sur la manière d'y donner suite. Des mesures de suivi ont déjà été prises dans plusieurs domaines. L'Assemblée a décidé de tenir des auditions informelles interactives, les 23 et 24 juin 2005, avec des représentants d'ONG, d'organisations de la société civile et du secteur privé. J'exprime l'espoir de voir ces auditions devenir des réunions annuelles se tenant à la veille de chaque session de l'Assemblée. Le Groupe des Nations Unies pour le développement œuvre encore à donner au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies les moyens de coopérer avec la société civile et d'autres acteurs locaux intéressés dans les pays. À cette fin, il a chargé un groupe de travail sur la société civile de définir les fonctions de l'agent de liaison avec la société civile au sein du système des coordonnateurs résidents et d'élaborer un ensemble d'activités de programme au niveau des pays, à financer par un fonds d'affectation spéciale. Je réfléchis aux moyens de renforcer l'assise institutionnelle et financière du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales, mais il faudra du temps pour trouver une solution acceptable. Enfin, la société civile peut se procurer beaucoup plus facilement les documents officiels de l'Organisation, le Système de diffusion électronique des documents officiels des Nations Unies étant accessible au public depuis le 31 décembre 2004.

283. En revanche, j'ai décidé de ne pas donner suite à la proposition tendant à créer un bureau pour les partenariats. Ayant obtenu l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour la création d'un poste de directeur du Bureau (ayant rang de sous-secrétaire général), je n'ai toutefois pu mobiliser, auprès des donateurs, des contributions volontaires suffisantes pour assurer sa viabilité à long terme. En outre, certains des clients pressentis du futur bureau n'étaient pas très favorables à ce projet.

284. L'Assemblée générale ne s'est toujours pas prononcée sur les deux rapports sur la société civile. Ainsi, j'ai réaffirmé dans mon rapport à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée (A/59/205/2005), devant se tenir en septembre 2005, que celle-ci devrait collaborer beaucoup plus activement avec la société civile. J'espère sincèrement que les États Membres donneront suite à ces recommandations.

285. Au cours de l'année écoulée, le Pacte mondial a poursuivi sa croissance remarquable tout en prenant des mesures stratégiques afin d'améliorer la gestion de la qualité. Il comprend aujourd'hui plus de 2 000 sociétés de plus de 80 pays. Lors du Sommet du Pacte mondial à l'intention des dirigeants que j'ai convoqué en juin 2004, le plus grand rassemblement jamais vu de chefs d'entreprise et de représentants de la société civile à l'ONU, les participants venus de tous les secteurs sont convenus que le moment était venu de privilégier l'assurance qualité, la gestion de la marque et la gouvernance, aux niveaux mondial et local.

286. À cette fin, le Bureau du Pacte mondial a pleinement mis en œuvre, au cours de l'année écoulée, sa politique de communications sur le progrès, suivant laquelle les entreprises participantes doivent présenter chaque année une communication de fond rendant compte de l'application qu'elles ont faite des 10 principes, sous peine d'être déclarées inactives sur le site Web du Pacte mondial. Il s'agit essentiellement d'accroître la transparence et d'amener les intéressés à rendre compte de leur apport à l'initiative. Le Bureau du Pacte mondial a entretenu directement tous les chefs d'entreprise participants de cette exigence, tout en engageant les nombreux réseaux nationaux à mobiliser les participants locaux dans ce contexte. À cette fin, le Bureau, en collaboration avec les partenaires clefs, a publié un guide pratique des communications sur le progrès. À l'approche du 30 juin 2005, date limite pour la présentation des communications, plus de 80 % des grosses entreprises participant au Pacte mondial s'étaient acquittées de cette obligation – un grand nombre de leurs communications était d'une qualité exemplaire. Toutefois, la majorité des adhérents, pour la plupart dans le monde en développement, n'avaient pas encore soumis leurs communications. Désormais, il s'agira donc, avant tout, d'encourager un plus grand nombre d'entreprises à honorer cet engagement majeur, sans méconnaître les difficultés inhérentes à la langue et fondamentalement à la culture d'entreprise et aux comportements s'agissant d'application et de communications. À la vérité, de nombreux participants ont enregistré des résultats remarquables dans l'application des 10 principes, mais voient mal pourquoi le Pacte mondial tient tant à ce qu'il en soit rendu compte. Il nous appartient donc d'expliquer plus clairement le sens de cette démarche et de donner à ces sociétés un modèle simple à suivre dès le début.

287. On retiendra également d'autres faits nouveaux survenus au cours de l'année écoulée intéressant les réseaux nationaux du Pacte mondial, qui sont plus de 40 aujourd'hui. Le Gouvernement du Royaume-Uni a organisé, en décembre 2004, une importante réunion de ces réseaux, lors de laquelle certains réseaux ont décidé de mettre en place des structures décisionnelles formelles, d'autres optant pour des mécanismes plus souples. Les réseaux ont décidé de collaborer avec les participants afin d'encourager l'établissement de communications sur les progrès accomplis, et de faire preuve de plus d'énergie et de dynamisme en ce qui concerne la gestion de la marque, le recrutement de nouveaux adhérents et le lancement de nouveaux programmes et activités pour une mise en œuvre meilleure. Il faudra en fait s'efforcer d'encourager les réseaux qui sommeillent à devenir plus actifs, faute de quoi ils disparaîtront. Au cours de l'année, on a enregistré de nombreux exemples d'activités menées par les réseaux nationaux; par exemple, le réseau Égypte a organisé une série de séminaires sur la mise en œuvre; la Global Compact Society India a concouru à l'organisation d'une réunion régionale de deux jours du Pacte mondial pour l'Asie du Sud à Jamshedpur, qui a rassemblé plus de 200 participants, sur le thème « L'entreprise et la pauvreté ».

288. En ce qui concerne l'amélioration de la gestion de marque, le Bureau du Pacte mondial a également publié une nouvelle instruction plus détaillée sur l'utilisation du logo du Pacte, proposant un deuxième logo modifié aux adhérents et autres partenaires.

289. Au cours de l'année, à ma demande, le Bureau du Pacte mondial a entamé la phase suivante de l'examen de la gouvernance, qui est pour lui l'occasion d'établir, à l'intention des adhérents, des documents de travail sur la gouvernance de l'initiative et des règles d'intégrité plus détaillées. Le processus a été achevé en août 2005. La gouvernance du Pacte mondial continuera certes d'être assurée par le Bureau du Pacte mondial, mais les participants à l'initiative exerceront un plus grand contrôle par l'intermédiaire des nombreux réseaux nationaux qui ont été créés. Au niveau des pays, les participants s'emploieront à généraliser l'application des principes et auront recours à des mécanismes d'assurance de la qualité pour concrétiser les engagements.

290. Le Bureau du Pacte mondial a également joué un rôle majeur dans l'élaboration du guide d'orientation intitulé : *Business Contributions to UN Emergency Relief*, en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires lors d'une conférence historique, le 25 avril, à laquelle a assisté l'ancien Président des États-Unis, Bill Clinton. Cet ouvrage a pour objet d'aider les entreprises à déterminer les moyens qui leur permettraient d'épauler l'ONU dans ses interventions en cas d'urgence. Comme l'ont démontré les opérations de secours organisées à la suite du tsunami, l'Organisation peut aider plus efficacement à canaliser l'immense générosité du secteur privé lors de crises mondiales.

291. S'agissant de domaines d'étude spécifiques, le Bureau du Pacte mondial a lancé, le 28 avril, deux rapports connexes intitulés respectivement *Enabling Economies of Peace: Public Policy for Conflict-Sensitive Business*, publié par le Pacte mondial et *Conflict-Sensitive Business Practice: Guidance for Extractive Industries*, publié par l'ONG International Alert. Je me félicite de ces contributions, dont l'une recommande aux gouvernements d'aider plus activement les entreprises à promouvoir la paix, et l'autre encourage les industries à fort impact à élaborer plus activement des pratiques commerciales tenant compte des conflits.

292. Toujours durant l'année, le Pacte mondial a entrepris plus résolument d'obtenir la coopération des marchés financiers. Dans le contexte de l'initiative « Who Cares Wins », lancée en janvier 2004, au Sommet des dirigeants, un groupe de grandes sociétés d'investissement s'est réuni en groupes de travail pendant l'année et publiera en 2005, un rapport qui aidera les analystes financiers à intégrer les facteurs environnementaux et sociaux, afin d'élargir durablement les marchés. Par ailleurs, le Pacte mondial et le PNUE ont lancé l'initiative intitulée « Principles for Responsible Investment », qui mobilise les responsables des principales caisses de retraite du monde entier afin de promouvoir l'investissement responsable au niveau mondial. Dans l'un et l'autre cas, il s'agira de faire adopter ces approches et directives par une masse critique d'acteurs du secteur financier.

293. Au cours de l'année écoulée, le Pacte mondial a lancé un bulletin d'information électronique – *Compact Quarterly* –, contenant des articles et des mises à jour sur sa vie et ses domaines d'activité. Le bulletin, qui a vu le jour il y a peu, s'adresse déjà à plus de 3 000 participants, décideurs et intellectuels du monde entier.

294. Enfin, le Bureau du Pacte mondial a obtenu l'appui du Gouvernement chinois pour la convocation du Sommet du Pacte mondial en Chine, qui se tiendra les 30 novembre et 1^{er} décembre 2005. Cette réunion semble devoir être un événement historique, rassemblant des dirigeants d'entreprise et des décideurs chinois, ainsi que des dirigeants de sociétés étrangères et d'autres organisations, dans le but de promouvoir l'esprit de civisme des entreprises en Chine et dans d'autres pays.

295. Au cours de l'année écoulée, des mesures de suivi concrètes ont été prises concernant le rapport de la Commission du secteur privé et du développement présenté en mars 2004, sous les auspices du PNUD, intitulé « Libérer l'esprit d'entreprise : mettre le monde des affaires au service des pauvres ». Lancé officiellement dans plus de 30 pays, le rapport est destiné aux chefs d'État, aux décideurs, aux administrations locales et aux acteurs du secteur privé – tant étrangers que nationaux. Une série d'ateliers et de nouveaux projets, initiatives concrètes dans le sens des recommandations du rapport, sont venus compléter l'opération. Au cours de l'année, l'initiative visant à encourager les entreprises viables (« Growing Sustainable Business ») a également gagné en ampleur; il s'agit d'un programme majeur qui, partant des conclusions du rapport de la Commission, fait reculer les limites des stratégies innovantes au centre des marchés et du développement. S'inspirant du dialogue de 2002, dans le cadre du Pacte mondial sur les entreprises et le développement durable, cette initiative encourage les entreprises à participer à la lutte contre la pauvreté. Elle a constitué un portefeuille de plus de 15 grandes entreprises mondiales et continué à s'étendre en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Elle a été saluée dans les récents rapports du Forum économique mondial, du NEPAD et de la Commission pour l'Afrique comme apport novateur au monde des entreprises et au développement, et je compte qu'elle continuera d'inspirer aux entreprises des choix novateurs de nature à promouvoir les objectifs du Millénaire pour le développement.

Conclusion

296. Les activités décrites dans le présent rapport portent sur des questions fort diverses qui intéressent directement les peuples du monde, et vont de la paix et de la sécurité au développement, aux droits de l'homme et à l'état de droit. Dans tous ces domaines, l'ONU applique des méthodes innovantes à l'évolution constante des attentes de la communauté internationale. Symbole et outil de la volonté qui nous amène tous à œuvrer ensemble à la réalisation d'objectifs communs, en elle s'incarne, malgré ses imperfections, l'ordre mondial pacifique et équitable dont rêve l'humanité.

297. En ce soixantième anniversaire de l'Organisation, il importe de rappeler les nombreux succès qu'elle s'est taillés depuis sa création à San Francisco, en 1945. Mais force nous est également de réfléchir à la manière dont nous pourrions mieux nous acquitter de nos devoirs et responsabilités. Sans être une nouveauté pour elle, le changement s'impose plus que jamais à l'Organisation. La Réunion plénière de haut niveau, qui se tiendra à New York en septembre, sera pour les dirigeants des États Membres l'occasion de prendre des décisions hardies pour rendre notre monde plus équitable et plus libre, plus prospère et plus sûr, et renforcer l'Organisation des Nations Unies. J'ai la conviction qu'ils sauront la saisir, dans notre intérêt et dans celui des générations futures.

